La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Mai 2023 - N°281

L'armée de l'Air et de l'Espace, un outil d'influence au service de la diplomatie française

DOSSIERS

Armée de l'Air et de l'Espace
Défense
Cancer
Grand âge

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections

Transformer la vie des patients par la science ™

S'unir, c'est oser conjuguer les talents et les expertises d'une recherche agile et d'un développement robuste pour créer une entreprise biopharmaceutique de premier plan.

Innover, c'est oser explorer de nouvelles voies thérapeutiques pour proposer des médicaments qui transforment la vie des patients.

Soutenir, c'est oser s'engager pour aider les patients à vaincre des maladies graves comme les cancers, les pathologies du système immunitaire, les maladies cardiovasculaires ou les fibroses. Aucune approche n'est trop audacieuse pour servir les patients.

Une vision unique nous anime : Transformer la vie des patients par la science.

Bristol Myers Squibb™

Pour en savoir plus sur Bristol Myers Squibb, consultez bms.com/fr ou suivez-nous sur YouTube et Twitter @BMSFrance

466-FR-2200103 – NP – Septembre 2022

Édito

La Revue du Trombinoscope

Éditeur
François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 75
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES
Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ
Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 77
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE
Delphine Léguillon

ABONNEMENT
Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
L'information professionnelle du monde politique

TROMBIMEDIA
SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION
Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE
Antonello Sticca

« L'armée de nos habitudes »

Plus d'argent que d'audace. La loi de programmation militaire (2024-2030) ne changera pas le visage des armées, n'en déplaise à ses promoteurs qui l'ont placée sous le signe de la « transformation ». En 2030, nous aurons donc globalement la même armée qu'aujourd'hui, en un peu mieux toutefois, grâce aux 413 milliards promis. Un montant considérable, qui verra le budget passer de 44 milliards aujourd'hui à 69 milliards dans sept ans.

Malgré la guerre d'Ukraine, Emmanuel Macron a finalement reculé devant l'obstacle d'une remise en cause radicale des intérêts, des tabous et des usages de notre politique de défense. A-t-il eu raison ? L'avenir le dira. Mais le présent nous dit déjà que le président de la République à manquer de l'audace d'un Charles de Gaulle, dans les années 60 (fin de la guerre d'Algérie, priorité à la dissuasion nucléaire, retrait de l'Otan) ou, en 1996, d'un Jacques Chirac décidant, seul contre tous ou presque, d'en finir avec la conscription pour doter la France d'une armée professionnelle et expéditionnaire. Nous restons, selon la belle expression du colonel De Gaulle en 1932, dans « l'armée de nos habitudes ».

En 2023, cela signifie, en jargon militaire, « privilégier la cohérence sur la masse ». La « masse », c'est ce que l'on voit à l'œuvre dans la guerre d'Ukraine : combien d'hommes, de blindés, de munitions ? La « cohérence », c'est le très français « modèle d'armée complet ». Ne renoncer à rien, en se dotant de capacités dans tous les domaines militaires, à l'image des États-Unis. Mais sans leurs moyens. Résultat : l'armée française, c'est l'armée américaine en version bonsaï. Elle sait à peu près tout faire, mais elle n'a pas d'« épaisseur » : ce qu'elle sait faire, elle ne peut pas le faire beaucoup ou longtemps.

Ce modèle fait généralement consensus, tant il correspond à l'image que les responsables politiques, présidents de la République en tête et tous partis confondus, se font du rôle de la France dans le monde. Une puissance « globale », « d'équilibres » dit-on aujourd'hui, qui joue au-dessus de sa catégorie. Cette posture française est unique en Europe : les autres pays ne conçoivent leur défense qu'au sein de l'Otan et en lien étroit avec les États-Unis. La France, nostalgique de sa grandeur passée, conserve une ambition mondiale. Son armée en est le reflet, mais maintenir son « rang » lui coûte de plus en plus cher. C'est tout l'enjeu de cette programmation militaire. Et des grands débats stratégiques qui, une fois de plus, n'auront pas eu lieu. ●

Jean-Dominique Merchet
journaliste à l'Opinion

COMMENT ÊTRE PLUS VERT SANS ÊTRE DANS LE ROUGE ?

AVEC LE MEDEF,
VOUS N'ÊTES JAMAIS SEUL
POUR RÉUSSIR
VOTRE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE.

MEDEF.COM

Mouvement des Entreprises de France

Sommaire

Mai 2023

4 L'armée de l'Air et de l'Espace

5 L'aptitude de l'armée de l'Air et de l'Espace à intervenir immédiatement sous toutes les latitudes. *Thomas GASSILLOUD*
6 Le dimensionnement de la flotte d'aviation de combat dans l'ambition française d'agir comme nation cadre en coalition. *Christian CAMBON*
7 Perspective d'emploi des drones male en outre-mer et hors métropole dans les missions de souveraineté nationale. *Cédric PERRIN*
8 Ambition AAE 2030 au service de l'influence française dans le monde. *Général d'armée aérienne Stéphane MILLE*
9 Exercice Pégase 2023 : un vecteur d'influence en Indopacifique. *Général de corps aérien Philippe MORALES*
10 Le concept de déploiement agile comme vecteur du développement de la coopération européenne et de l'influence de la France dans le monde. *Général de division aérienne Dominique TARDIF*
11 L'Armée de l'Air et de l'Espace, acteur diplomatique du spatial. *Xavier PASCO*

13 Défense

14 Le porte avion est une base aérienne dont on ignore les coordonnées GPS. *Yannick CHENEVARD*
15 LPM : quels moyens aériens au service de notre sécurité et de la paix ? *Pierre LAURENT*
16 L'avènement du combat collaboratif requiert des coopérations de plus en plus poussées. *Natalia POUZYREFF*
17 Malgré une LPM de bon sens, certains renoncements, sur le Rafale notamment, sont inacceptables ! *Frank GILETTI*

20 Cancer

21 Vaccination, prévention, recherche, lutte contre le tabagisme : notre stratégie contre le cancer. *François BRAUN*
22 Le prix, une première explication du phénomène de pénurie. *Catherine DEROCHE*
24 Pénurie des anticancéreux : une vraie perte de chance pour les patients. *Anne DELMONT-KOROPOULIS*
25 Agir concrètement pour lutter contre la pénurie de médicaments en cancérologie. *Michel LAUZZANA*
26 Face aux pénuries en hausse, « relocaliser » est primordial. *Laurence COHEN & Sonia de LA PROVÔTÉ*
28 Un Plan européen pour les médicaments du cancer. *Véronique TRILLET-LENOIR*
29 Mieux soigner, mieux accompagner. *Paul CHRISTOPHE*
30 Lutte contre les cancers : pour une éthique de la responsabilité. *Béatrice DESCAMPS*
31 Faciliter l'accès des patients aux médicaments innovants. *Pascale GRUNY & Laurence HARRIBEY*
32 Prise en charge de la douleur cancéreuse : le « doux leurre » de notre politique de santé. *Alexandra BORCHIO FONTIMP*
33 L'agro-industrie se paye sur nos cancers. *Loïc PRUD'HOMME*

34 Grand âge

35 Bien vieillir commence dès la naissance. *Jean-Christophe COMBE*
36 Emploi des travailleurs expérimentés : on peut largement mieux faire ! *Stéphane VIRY*
38 Le bien vieillir, des mesures concrètes pour maintenant ! *Laurence CRISTOL & Annie VIDAL*
39 Grand âge, une loi patinée par les ans, un gouvernement qui patine. *Michelle MEUNIER*
40 L'inconséquence politique de nos gouvernants ou l'abandon de nos aînés ! *Véronique BESSE*

41 Missions, Nominations, Élections

41 Gouvernement
46 Parlement, Union européenne, corps d'État, AAI
47 Collectivités d'Outre-mer, Conseil régional, Conseils départementaux, Communes
48 Préfectures
50 Santé
51 Affaires publiques, autres mouvements

TRIBUNES

L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE, UN OUTIL D'INFLUENCE AU SERVICE DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

Déjà, au milieu des années 1950, Raymond Aron présentait l'aviation comme un outil d'unification du champ diplomatique en affirmant : « Au temps où les bombardiers coûtent deux milliards de francs, atteignent la vitesse du son et ont un rayon d'action de plusieurs milliers de kilomètres, l'unité planétaire du champ diplomatique n'est pas illogique »[1] . Si dans le monde d'aujourd'hui, d'autres instruments sont venus renforcer la capacité des États à conduire une politique étrangère à l'échelle mondiale, l'avion reste un moyen privilégié pour produire de l'influence tant dans le cadre d'une diplomatie coopérative que d'une diplomatie coercitive, comme l'écrit le général Stéphane Mille, chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.
Cette aptitude à influencer dépend d'un certain nombre de facteurs : une capacité de projection de force et de puissance (Thomas Gassilloud) ; le dimensionnement de notre flotte de combat (Christian Cambon) et la qualité de notre outil industriel. La mission Pégase 2023 illustre parfaitement le volet coopératif de la diplomatie aérienne (général Philippe Moralès) dont la pratique, y compris sous sa forme coercitive, sera facilitée par le nouveau concept de déploiement de l'armée de l'Air et de l'Espace (général Dominique Tardif).
Enfin, le développement technique des moyens de l'armée de l'Air et de l'Espace permet d'élargir encore nos modes d'actions d'une part grâce à l'emploi de drones (Cédric Perrin) et d'autre part grâce au déploiement de systèmes dans l'espace extra-atmosphérique (Xavier Pasco).

[1] *Raymond Aron, « De l'analyse des constellations diplomatiques », Revue française de science politique, Année 1954, Volume 4, Numéro 2, p. 244.*

Des représentants de l'armée de l'air indonésienne et un pilote français discutent après un vol à bord d'un Rafale depuis la base aérienne d'Halim Perdanakusuma en Indonesie dans le cadre de la mission Pégase 2022. Cette projection permet de renforcer la présence et la diplomatie française en région Asie-Pacifique et de montrer que l'armée de l'Air et de l'Espace participe pleinement aux missions d'influence de notre pays en valorisant auprès de nos principaux partenaires, nos capacités aériennes de projection de puissance et notre industrie aéronautique de défense.

L'APTITUDE DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE À INTERVENIR IMMÉDIATEMENT SOUS TOUTES LES LATITUDES

Thomas GASSILLOUD

- Député Renaissance du Rhône
- Président de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Membre de la délégation parlementaire au renseignement
- Membre du groupe d'études Industries de défense

Fragments d'un discours aérien

Expliquer en peu de mots la place de l'armée de l'Air et de l'Espace dans la politique d'influence mise en œuvre par la diplomatie française est un défi. Le poète et diplomate français Paul Claudel utilise pour la première fois en 1927 la notion de "diplomatie aérienne". Près de 100 ans plus tard, se jouant des frontières et proposant une large palette d'effets, l'arme aérienne continue à servir la politique étrangère en offrant à la stratégie des horizons sans cesse renouvelés et au politique des leviers pour « dire » ou pour « faire ».
Je n'ai pas la prétention d'apporter à ce thème une réponse inédite. J'ai choisi trois incises pour éclairer par fragment le débat sur lequel reviennent les pages qui suivent.

« Dire » par le signalement stratégique

Toute stratégie est une dialectique. Des intérêts. Des volontés. Des arguments. Pour s'exprimer, elle use de grammaires différenciées, qu'elles soient politique, économique ou militaire. Or, depuis que l'information est au cœur de nos sociétés et que les techniques de renseignement, du cyber à l'espace, rendent transparentes bien des choses, les capacités démonstratives des forces armées ont été démultipliées comme leurs possibilités de signalement stratégique.
Née à l'ombre de la grammaire nucléaire, la notion de signalement stratégique déborde désormais de son lit originel[1]. Et l'armée de l'Air et de l'Espace en est sans doute l'un de ses principaux bénéficiaires : sa mobilité, sa vitesse de mise en œuvre, sa réversibilité l'expliquent en grande partie.
Des opérations Poker qui simulent le raid nucléaire au déploiement des missions Pégase dans le Pacifique, des interceptions en limite d'espace aérien national aux missions de renseignement, jusqu'au transport du président Zelensky au sommet du G7 à Hiroshima, l'armée de l'Air et de l'Espace illustre nos intentions comme nos intérêts.
Plus réactive que l'armée de terre, plus visible qu'un sous-marin nucléaire d'attaque, l'arme aérienne offre d'utiles contrepoints aux échanges diplomatiques.

« Faire » dans l'incertitude et la foudroyance

Mais l'armée de l'Air et de l'Espace n'est jamais qu'un argument. Elle sait rompre aussi un nœud gordien avec une célérité et une légèreté logistique qui répond au tempo des décisions politiques de notre temps.
Et dans l'action, nulle mieux qu'elle illustre les principes d'incertitude et de foudroyance énoncés naguère par l'amiral Labouérie. Rapide et équivoque, présente du sol à l'espace, elle voit presque tout, rendant incertains les calculs de nos adversaires. Mais ses capacités de pénétration et de combinaison d'effets maximisent aussi l'incertitude autour de ce qu'elle fait.
L'armée de l'Air et de l'Espace est aussi "foudroyance". Vitesse, portée, précision, en font l'arme de la sidération. Ses capacités de projection servent l'urgence et la fugacité : les opérations Apagan en Afghanistan et Sagittaire au Soudan l'ont encore récemment démontré. En outre, sa capacité à agir avec une faible empreinte offre au politique une possibilité de « physique sans frottement », de gains à moindre coût, d'une victoire décisive en un seul engagement.
Nos alliés le savent. Nos ennemis le craignent.

Faire face et faire savoir

Diplomate de renom, l'écrivain Romain Gary perça d'abord comme aviateur. Aussi étrange que cela puisse paraître, il nous permet de conclure. De l'aviateur, il a toujours su s'exposer, se risquer, comme il le fit au retour d'un raid sur son Boston dévasté, guidant son pilote aveuglé pour atterrir et sauver l'équipage[2]. Du diplomate, il avait l'art de parler à tous, cette capacité de réversibilité au service d'objectifs stratégiques de haute portée.
Romain Gary fut sans doute un « drôle » de diplomate après avoir été un « étrange » aviateur. Mais c'est ce qui lui permit d'être un précurseur de la politique d'influence, lui qui fit beaucoup comme consul général de France pour rassurer les Américains sur les intentions du général de Gaulle en 1958. Romain Gary est sans doute, à lui seul, une belle incarnation de ce que la puissance aérienne apporte à la diplomatie. ●

[1] *J. Bachelier, H. Fayet, A. Jonnekin, F. Renaud, Le signalement stratégique : un levier pour la France dans la compétition entre puissances ?, Focus stratégique, n° 114, IFRI, mai 2023.*

[2] *Romain Gary, La promesse de l'aube, Gallimard, Paris, 1960.*

Vol de 3 Rafale au-dessus de Tahiti, depuis la tranche arrière d'un A400M Atlas. Ce déploiement lointain et rapide (17 000 km en 48h), s'inscrit dans la stratégie de défense française en zone indopacifique. Il réaffirme l'attachement de notre nation à la liberté de navigation aérienne et au respect du droit aérien international. Par cette mission, la France conforte son rôle de puissance stabilisatrice

LE DIMENSIONNEMENT DE LA FLOTTE D'AVIATION DE COMBAT DANS L'AMBITION FRANÇAISE D'AGIR COMME NATION CADRE EN COALITION

Christian CAMBON

- Sénateur LR du Val-de-Marne
- Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- 1er vice-président de la délégation parlementaire au renseignement
- Chef de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'Otan

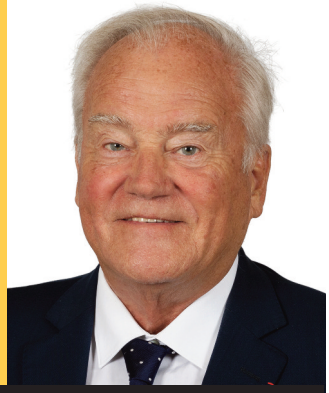

Du 22 au 24 avril dernier, en moins de 48h, alors que des affrontements armés faisaient rage à Khartoum entre l'armée régulière et les paramilitaires des Forces de soutien rapide, la France a pu évacuer 538 personnes grâce à son aviation militaire. Au côté des membres issus des Forces françaises à Djibouti (FFDJ), du Commandement des opérations spéciales (COS), de la Marine nationale ou encore du GIGN, les avions de transports A400M et C130H ont permis le succès de l'opération Sagittaire d'évacuation de ressortissants.
L'armée de l'Air et de l'Espace a ainsi une nouvelle fois démontré son savoir-faire et ses capacités en situation de crise. Elle a également confirmé combien cet outil militaire peut avoir une portée diplomatique importante. En effet, 329 personnes évacuées - depuis la base aérienne de Wadi Sayyidna, près de Khartoum, vers Djibouti - étaient des ressortissants d'une quarantaine de nationalité.
Plus récemment, le 15 mai, au lendemain d'une rencontre avec le Volodymyr Zelensky, Emmanuel Macron annonçait avoir « ouvert la porte pour former des pilotes » ukrainiens, la fourniture d'avions n'étant pas envisagée à ce jour.

Ces évènements mettent en lumière que l'aviation militaire forme un système complexe. Complexe au sens où elle est constituée d'un grand nombre d'entités, dont la bonne intégration permet de remplir les missions opérationnelles les plus diverses et les plus exigeantes. Dans ce système, chaque élément compte : le nombre d'avions, bien entendu, mais également l'équipement électronique qui peut y être installé ; les pilotes, évidemment, mais aussi les mécaniciens, les contrôleurs aériens et l'ensemble du personnel nécessaire pour faire fonctionner les bases aériennes et les radars. Il est également indispensable de prendre en compte les formations et les entrainements. La logistique, les stocks, les visites d'entretien et les industriels font aussi partie intégrante d'un tout fonctionnel, au service des ambitions politique et diplomatique françaises.

Le projet de loi de programmation militaire (LPM) 2024 – 2030, doit permettre de travailler à la construction de la flotte d'aviation de combat de demain. Le Gouvernement revendique rechercher plus de « cohérence », en décalant des livraisons d'équipement prévues dans la précédente LPM.

La volonté de cohérence se comprend. C'est pourquoi la transition vers le « tout-Rafale » se poursuit, avec la fin des anciens avions de chasse Mirage 2000 d'ici 2035.
Plus généralement, l'idée n'est pas de regarder que le nombre d'appareils, mais de concevoir une approche plus globale. Le but est de parvenir à mettre en œuvre des capacités performantes et résilientes, grâce à un environnement complet, tant sur le plan matériel (stock de pièce par exemple) qu'immatériel (comme un nombre d'heure de vol suffisant pour l'entrainement). Je me réjouis, par exemple, que les Rafales livrés pendant la prochaine LPM doivent l'être au moderne standard F4, et que se diffusent les systèmes optroniques Talios et les radars AESA, qui ont d'excellentes capacités, comme cela a été démontré récemment en Syrie, en Irak et en Lituanie. Ces équipements devraient permettre d'équiper chaque patrouille d'avions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mais il faut se souvenir que cette « cohérence » a un prix. Dans un budget global contraint, le nombre d'appareils est révisé à la baisse pour 2030, avec notamment trois drones MALE en moins et des données floues sur le nombre d'A400M (« au moins 35 »). De même, la livraison de 48 Rafale se décale de 2030 à 2035, pour atteindre 185 avions de combat. Ce nombre réduit, permet-il à la fois d'agir comme nation-cadre en coalition, tout en conservant la capacité de conserver en simultané les postures permanentes de dissuasion et de sûreté aérienne ? C'est toute la question que nos travaux sur le projet de LPM devront éclairer. Comme parlementaires, nous nous devons d'être très vigilants sur cet équilibre global.

Rafale B français, F-16 de Roumanie et Tornado allemands dans le cadre de la mission de réassurance sur le flanc Est de l'Europe, Evhanced Vigilance Activities permettant à l'armée de l'Air et de l'Espace d'assurer, aux côtés de ses allies, une permanence en vol aux frontières est de l'OTAN.

Nous devons notamment nous assurer que la France conserve son entière capacité à agir de façon souveraine, malgré ces étalements de programme. Cet équilibre subtil entre l'exigence de cohérence et la nécessité de la masse n'est pas facile à trouver, et ce d'autant moins que le contexte géopolitique est volatil. Mais il me semble que l'on peut, sans grand risques de se tromper, faire l'hypothèse que le monde de demain, à l'horizon de la LPM (2030) ou même de l'ambition pour 2035, ne sera pas moins dangereux que celui d'aujourd'hui. Dans ce contexte, les capacités militaires sont des outils politiques et diplomatiques. De ce point de vue, le niveau d'excellence atteint par l'armée de l'air et de l'espace est un atout précieux pour la France. C'est notre devoir de le préserver. ●

PERSPECTIVE D'EMPLOI DES DRONES MALE EN DEHORS DE L'HEXAGONE DANS DES MISSIONS DE SOUVERAINETÉ

Cédric PERRIN

- Sénateur LR du Territoire de Belfort
- Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- Secrétaire de la délégation sénatoriale à la prospective

En moins de 10 ans, l'emploi des drones de tous types s'est développé de manière exponentielle sur les théâtres d'opérations, dans des missions allant de la contre-insurrection jusqu'à l'affrontement majeur. Cet emploi connaît une histoire similaire aux prémices de l'aviation : observation, ciblage et guidage, leurrage, bombardement, vol en formation, chasse. Les drones sont progressivement exploités dans tous les milieux, des fonds marins jusqu'aux Higher Airspace Operations.

Après 25 ans d'opérations en continu, l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) possède une avance unique sur le segment des drones de grande taille (MALE notamment). Une montée en puissance très rapide lui a permis d'agréger l'armement au renseignement, natif de cette capacité, et d'être au rendez-vous des opérations comme de l'emploi sur le territoire national (protection d'événements sensibles, gestion des feux de forêts…).

La Loi de programmation militaire (LPM) prévoit un nombre limité de 6 systèmes à l'horizon 2035, en cohérence avec la Revue nationale stratégique. Malgré cette capacité limitée, il serait souhaitable **d'envisager des déploiements pérennes dans les outre-mer** afin d'y réaliser des missions de souveraineté. Cela implique d'engager rapidement **l'emploi de drones MALE pour des missions de surveillance maritime**.

Par ailleurs, l'établissement d'un système MALE à **Djibouti**, sur le modèle du pré-positionnement de nos avions de combat Mirage 2000-5, permettrait un emploi plus large et visible de cette capacité et viendrait renforcer la présence de la France dans cette région clef, alors que le traité de coopération en matière de défense entre la France et Djibouti est en cours de renouvellement.

A l'étranger, **l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas utilisent déjà leurs drones MALE pour la lutte contre les passeurs et l'interception des narcotrafiquants** (Méditerranée, Canaries, Caraïbes). L'expérience a montré que les drones MALE étaient efficaces pour assurer la surveillance de zones faiblement peuplées (désert, côtière ou maritime), y compris à longue distance (1000 km) et en zone intertropicale.

Cependant, savoir évoluer simultanément dans des espaces aériens communs, voire interalliés, tout particulièrement en évitant la ségrégation d'espace, nécessite une formation fondée sur un savoir-faire reconnu et une expertise opérationnelle, que l'AAE possède en tant que référent aéronautique.

Au vu du nombre de systèmes prévus dans la LPM, **il est nécessaire de dégager des synergies**, notamment avec le ministère chargé des outre-mer, afin de garantir l'efficience et la cohérence dans l'emploi de cette capacité. La formation de pilotes à distance nécessite des heures de vol sur simulateur et réelles, un entrainement au tir, etc. et donc des moyens organiques associés. Les formations dispensées par l'AAE bénéficient du savoir-faire et de l'expertise aérienne « aviation habitée » garantissant une capacité d'intégration totale dans l'espace aérien en temps de paix et sur le champ de bataille actuel et futur, durant toutes les phases de vol. Ces formations sont proposées depuis 2018 à l'armée de terre et à la marine nationale. Elles permettent des synergies dans la formation et assurent l'optimisation des connaissances et des compétences des équipages interarmées.

Adossés à des déploiements réguliers d'ALSR et d'A400M dans les outre-mer et à des missions de type Pégase grâce aux nouvelles capacités, les drones MALE de l'AAE pourraient ainsi **contribuer efficacement à notre politique de souveraineté dans l'Indopacifique, en complément avec des moyens supplémentaires de la marine nationale**, grâce à une meilleure compréhension de l'environnement, une surveillance des approches en complémentarité avec les capteurs spatiaux et maritimes, l'aptitude à s'engager dans les phases de contestation avec de l'armement tout en rassurant nos partenaires et alliés. Pour remplir l'ensemble de ces missions, la mise à niveau des infrastructures tant aériennes que navales sera un enjeu significatif.

À terme, l'émergence des drones comme capacité cruciale et différenciante, tant pour la protection du territoire national qu'en opération, posera nécessairement la question du nombre de systèmes à disposition. Le volume de nos capacités risque en effet de se révéler rapidement insuffisant pour couvrir l'ensemble des problématiques générées par la dégradation de la situation géostratégique. L'industrie de défense française aura dès lors un rôle central à jouer : elle y prête ! ●

Drone MALE Reaper de l'armée de l'Air et de l'Espace

AMBITION AAE 2030 AU SERVICE DE L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LE MONDE

Général d'armée aérienne Stéphane MILLE

▶Chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace

L'armée de l'Air et de l'Espace est une armée d'emploi, une armée engagée en permanence en opération au service de la France et des Français.
A travers le spectre très large de ses capacités, elle propose au chef des armées des effets variés pour l'ensemble des phases de compétition, de contestation ou d'affrontement et soutien par ses activités quotidiennes l'ambition d'influence fixée le président de la République pour le pays : *« la France se veut toujours un acteur majeur dans le siècle, puissance d'équilibre qui affirme et promeut sa singularité et la richesse de son modèle démocratique et libéral dans un monde multipolaire.*[1] »

A nos alliés, l'armée de l'Air et de l'Espace assure la solidité de nos liens par son interopérabilité ; à nos compétiteurs, elle dissuade par sa réactivité et sa crédibilité ; à nos adversaires, elle fait peser le risque de devoir composer avec une armée moderne, déterminée à défendre les intérêts de la France.
Ce sont donc des messages permanents que l'armée de l'Air et de l'Espace diffuse vers la communauté internationale, faisant d'elle un outil d'influence au quotidien car vaincre c'est avant tout convaincre.

Lors des opérations POKER des Forces aériennes stratégiques (FAS), l'armée de l'Air et de l'Espace démontre que la France est une puissance nucléaire crédible. Plusieurs fois dans l'année, les FAS montent en puissance, de manière discrète ou ostensible, et valident dans des conditions particulièrement réalistes et en toute sécurité, leur capacité à sortir les armes des dépôts, à les accrocher sous les avions, à préparer les missions, à recevoir les ordres, à les exécuter et à rendre compte.
A travers POKER, les FAS valident la capacité du raid nucléaire à fendre la cuirasse adverse et à atteindre les cibles désignées par l'autorité politique et produire des dommages inacceptables.

Régulièrement, les forces aériennes – composées d'aviateurs entraînés, de matériels performants (Rafale, A400M, MRTT, SAMPT…), d'un centre de commandement moderne et centralisé à Lyon, le CAPCO – font la démonstration de leur réactivité et de leur efficacité dans des situations sensibles de leur capacité à entrer en premier y compris comme nation cadre.

C'est ainsi, fin avril 2023, que l'opération SAGITTAIRE a été déclenchée pour évacuer des ressortissants du Soudan. Cette opération interarmées à forte dominante aérienne a permis de mettre en sécurité plus de 1000 personnes de 84 nationalités différentes, dont 280 de nos compatriotes.

Ensuite, par sa réactivité, l'arme aérienne permet d'embrasser les situations, d'être ouvert aux conjonctures.
Aujourd'hui, même si le temps est un ennemi et que l'influence a une durée limitée, l'armée de l'Air et de l'Espace a un avantage car elle permet d'agir vite et loin. Cela a été le cas le 24 février 2022, lorsque nous avons fait décoller nos Rafale six heures après la décision de l'Otan de renforcer le front Est de l'Europe.
Les opérations aériennes produisent donc très concrètement de l'influence.
Et il en de même des exercices ou des déploiements.
A titre d'illustration, pour le segment spatial, l'armée de l'Air et de l'Espace organise depuis trois ans, l'exercice ASTERX.

Au-delà de la montée en puissance du Commandement de l'Espace, cohérente avec la stratégie spatiale de défense française élaborée en 2019, cet exercice permet d'intégrer des partenaires privés et étrangers.
Ainsi, nous partageons avec de nombreux acteurs extérieurs nos compétences et notre expertise en matière spatiale et échangeons avec eux sur l'importance de ce domaine pour acquérir et conserver la supériorité opérationnelle sur l'adversaire.
Un dernier exemple de nos activités hors opérations et qui participent directement à une manœuvre d'influence est la mission PEGASE.

Dans quelques semaines, à l'issue du Salon du Bourget, PEGASE 2023 prendra son envol et sera un évènement majeur de notre diplomatie aérienne, un signal stratégique fort avec la projection de 10 Rafale en Asie Pacifique qui porteront les orientations de la politique française dans la zone.

Outre l'intérêt tactique de travail avec des pays alliés, un tel déploiement permet de développer ou renforcer certains partenariats stratégiques, contribue à la fois à la diffusion du savoir-faire opérationnel des forces françaises en Polynésie ou en Nouvelle-Calédonie française, à la création et au développement de liens d'amitié avec nos partenaires, et au soutien aux exportations des matériels produits par les industries de défense françaises.

En résumé, la puissance aérienne et spatiale porte un signal stratégique permanent grâce à ses qualités intrinsèques que sont : la maîtrise de la force, la réactivité, la rapidité, la projection à distance de la métropole, la réversibilité. ●

[1] *Macron Emmanuel, « Discours du président de la République sur la stratégie de défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27ème promotion de l'École de Guerre », 7 février 2020.*

Lancée du 22 au 26 avril 2023, l'opération SAGITTAIRE a permis l'évacuation de nos ressortissants du Soudan avec des moyens mis en alerte en France et dans nos forces pré-positionnées en Afrique dont des A400 M et C130-J de l'armée de l'Air et de l'Espace

EXERCICE PÉGASE 2023 : UN VECTEUR D'INFLUENCE EN INDOPACIFIQUE

Général de corps aérien Philippe MORALÈS

▶Commandant la défense aérienne et les opérations aériennes

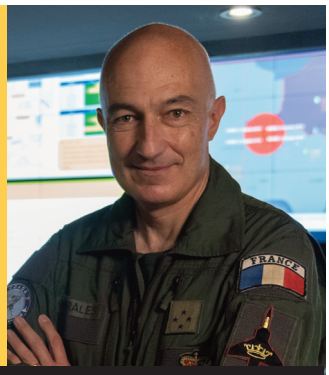

En déclinaison de la politique de défense de la France en Indopacifique présentée par la ministre des armées en 2018 lors de la conférence Shangri-La Dialogue[1], l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) réalisera pour la 3ème année consécutive, un déploiement opérationnel en Indopacifique durant l'été 2023.

L'exercice Pégase 2023 s'intègre pleinement dans la stratégie française en Indopacifique et constitue un outil de la diplomatie aérienne, acteur majeur de la nouvelle fonction stratégique « influence ». L'AAE contribue donc à l'affirmation de la souveraineté de la France dans la région (I) et affermit sa crédibilité opérationnelle (II).

I - Un déploiement aux ambitions diplomatiques

L'édition 2023 de l'exercice Pégase est inédit en terme de moyens aériens déployés : 10 avions de combat Rafale, 5 avions de ravitaillement MRTT, 4 avions de transport A400M. Les capacités de ces nouveaux appareils ont franchi des seuils remarquables qui permettent maintenant de se déployer en un temps record. Lorsque l'AAE se déploie aux antipodes de la métropole, elle s'inscrit concrètement dans la stratégie française en Indo-Pacifique, zone qui s'étend de la corne de l'Afrique aux côtes ouest de l'Amérique, et elle s'inscrit dans la diplomatie aérienne.

Son premier objectif politique et stratégique est de souligner la place essentielle du milieu aérien, porteur d'enjeux de souveraineté et de puissance mais également d'y garantir le respect du droit international, de la liberté de navigation et d'accès. En tant qu'État de la région Indopacifique, l'AAE assure par ces missions la visibilité nécessaire à sa détermination à faire respecter l'intégrité de son territoire, la protection de sa population et la liberté de circulation. C'est pour cela qu'une partie du dispositif rejoindra la Nouvelle-Calédonie. Elle s'inscrit également dans une logique bilatérale ou multilatérale et propose des modes d'action valorisant la diplomatie par la puissance aérospatiale. Les escales dans la région permettent de matérialiser ces partenariats et de crédibiliser notre présence dans la région.

II - Qui renforce la crédibilité opérationnelle de l'AAE

Dans un deuxième temps, la diplomatie aérienne couvre toujours des objectifs opérationnels et militaires. Ainsi les exercices de l'AAE s'ils peuvent avoir une portée diplomatique visent d'abord à développer et entretenir des savoir-faire opérationnels et à préparer les opérations futures en coalition (interopérabilité, formation, soutiens). Le point d'orgue du trajet aller du dispositif consistera à intégrer l'exercice multinational de haute intensité Large Scale Global Exercice (LGSE) conduit par le Indo-Pacific command (Etats-Unis). Il contribuera en particulier à accroître l'interopérabilité avec les acteurs de la région et les avions de 5ème génération et à renforcer l'AAE comme un partenaire fiable et crédible.

Dans ce sens, la diplomatie aérienne est pleinement liée à l'action portée par les relations extérieures de l'AAE dont la finalité est opérationnelle, et s'inscrit complètement dans le champ stratégique défini par la Revue Nationale de Sécurité, produisant des effets dans les 6 fonctions stratégiques. Elle vise à mener des actions utilisant les atouts de la puissance aérienne par le signalement stratégique pour décourager nos compétiteurs entre les stades de compétition et de contestation et par la préparation aux affrontements potentiels.

L'exercice Pégase 23 procède de la déclinaison des orientations et directives de l'Etat-major des armées (EMA) avec qui elle travaille en étroite collaboration. Cette édition substantielle vise à promouvoir la diplomatie aérienne qui s'inscrit dans l'ensemble des fonctions stratégiques nationales contribuant à des objectifs politiques et visant à gagner la guerre avant la guerre. ●

[1] *« La stratégie de la France dans l'Indopacifique », réalisé par le Gouvernement, adopté en 2019 et mis à jour en février 2022 : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/fr_a4_indopacifique_022022_dcp_v1-10-web_cle017d22.pdf*

Deux Rafale avec un A400M et un A330 MRTT Phénix en vol au-dessus de la mer dans le cadre de la mission Pégase 2022 qui a pour objectif de mener des actions de diplomatie aérienne et de rayonnement des savoir-faire français, d'interagir avec les ressortissants français et de conduire des actions de coopérations opérationnelles avec les armées de l'air locales.

LE CONCEPT DE DÉPLOIEMENT AGILE COMME VECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE ET DE L'INFLUENCE DE LA FRANCE DANS LE MONDE

Général de division aérienne Dominique TARDIF

▶Sous-chef d'état-major « activité »

Depuis la première heure de la guerre en Ukraine, l'armée de l'air et de l'espace est engagée en permanence sur le flanc est des pays de l'Otan face à la menace portée par la Russie. Bien que des vols de renseignement soient régulièrement effectués, la mission principale consiste en la protection des espaces aériens alliés, que ce soit par l'intervention de l'aviation de chasse, accompagnée de ravitailleurs et d'une capacité de contrôle aéroportée, ou le déploiement d'une batterie sol-air de moyenne portée. Elles sont réalisées à partir d'une combinaison de bases nationales et alliées. Au regard de l'utilisation intensive par la Russie de missiles de croisière ou balistiques à l'encontre de l'Ukraine, toute escalade de ce conflit conduirait inévitablement à considérer qu'aucune de nos bases actuellement utilisées ne pourrait se soustraire à cette menace. Dans une telle perspective, la protection des moyens exigerait un très important renforcement de la protection des bases qui s'avère difficilement atteignable. Pour cette raison, l'armée de l'air et de l'espace a réactualisé le concept tactique du déploiement agile, laissé en sommeil depuis la fin de la guerre froide. Cette agilité, redevenue nécessaire, donne une très grande mobilité aux aéronefs en permettant d'éviter d'être fixé sur une base qui deviendrait alors rapidement une cible pour l'adversaire.

Dès le deuxième semestre 2022, le déploiement agile des avions de combat de l'armée de l'air et de l'espace, nommé MORANE[1], est progressivement mis en œuvre sur le flanc Est. Le développement de cette aptitude est facilité en particulier par la remarquable disponibilité de la flotte Rafale liée à une conception moderne de la maintenance et à un haut niveau de compétence atteint par les mécaniciens aviateurs. Cette dynamique conduit à développer une interopérabilité très avancée avec nos alliés européens tant dans la réalisation des missions aériennes que dans l'emploi des moyens de soutien (tractage, groupe électrogène, dépôt et montage des munitions) alors que les aéronefs exploités sont différents. Avec la Grèce, ce mouvement va plus loin avec l'échange d'actes de maintenance ou de rechanges sur Rafale, étape très novatrice. Cette agilité, en multipliant les opportunités de présence auprès des alliés européens, offre autant d'occasions de démontrer la volonté politique française de les soutenir face à la menace russe qui pèse sur eux.

Cette exigence d'agilité, fruit des enseignements du conflit en Ukraine, octroie en outre à l'armée de l'air et de l'espace une capacité accrue à déployer ses moyens sur l'ensemble du globe pour défendre les intérêts nationaux ou encore la souveraineté des outremers français. Que ce soit au Moyen-Orient où cette mobilité renforce la solidarité avec certains partenaires, les gains en mobilité contribuent également au développement de relations étroites avec des pays choisis de la région indopacifique. L'interdépendance qui se tisse ainsi participe au développement de liens équilibrés propices à des partenariats de confiance. Cette démarche participe pleinement de l'influence française dans le monde. Elle porte l'étendard de la haute technologie de l'industrie de défense nationale et contribue sur le plan politique à l'édification d'un réseau d'acteurs étatiques enclins au multilatéralisme et à l'approche équilibrée des enjeux de sécurité.

Dans un environnement caractérisé par une compétition entre puissances qui s'intensifie, l'étendue mondiale des territoires outremer pose un réel défi. Détenir une appréciation de situation autonome, surveiller de larges zones dont les ZEE, prévenir un fait accompli ou encore intervenir ou réassurer en cas de crise imposent une présence plus régulière que par le passé combinée à une capacité de réaction augmentée. Il est donc primordial que l'armée de l'air et de l'espace poursuive cet effort vers toujours une meilleure capacité à opérer de manière réactive et agile, qualités indispensables à la protection de la souveraineté nationale. ●

[1] *MObilité Réactive de l'Arme aérieNne*

Deux Rafale de la 4e escadre de chasse sont au roulage sur le tarmac de la base aérienne Halim Perdanakusuma de Jakarta en Indonésie.

RÔLE DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE EN MATIÈRE DE DIPLOMATIE SPATIALE

Xavier PASCO

▶Directeur de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS)

En se voyant confier en 2019 la responsabilité du domaine spatial pour les Armées, l'Armée de l'Air renommée Armée de l'Air et de l'Espace (AAE) prenait évidemment une dimension nouvelle. La montée en puissance d'un nouveau Commandement de l'espace (CDE) en a été le signe le plus visible, avec deux points essentiels : l'ouverture sur un nouveau domaine d'action, impliquant notamment une capacité à se projeter dans le contexte d'éventuelles opérations de défense spatiale ; et l'organisation d'une structure renouvelée, plus proche des opérations elles-mêmes et destinée à construire dans la durée des compétences multiples, techniques et opérationnelles.

Prendre la mesure des évolutions

Cette entrée dans le domaine spatial implique aussi d'agir dans un contexte global en pleine évolution, avec une dimension internationale croissante. Les transformations du paysage spatial sont nombreuses et appellent aujourd'hui des politiques étatiques et militaires renouvelées. En premier lieu, relevons que le regard militaire des principaux pays sur l'espace a profondément évolué ces dernières années. Le constat d'une dépendance militaire accrue s'est imposé partout, tandis que chacun mesure la difficulté croissante à maîtriser l'environnement spatial lui-même. A la fois l'investissement en hausse dans des systèmes orbitaux défensifs voire potentiellement offensifs, mais aussi l'occupation exponentielle de certaines orbites qui se partagent entre utilisations étatiques et privées de plus en plus nombreuses, sans évoquer les perspectives plus lointaines d'occupation de l'espace plus profond, rendent plus compliquée une appréhension précise de l'espace et de ses évolutions rapides. Car les dynamiques spatiales sont désormais multiples et ne concernent plus seulement les États mais aussi de nombreux acteurs privés. Ils déploient leurs systèmes en grand nombre, à marche forcée, introduisant des techniques qui sont parfois de nature duale (mobilité, intervention sur les satellites en orbite par exemple) obligeant ainsi à repenser la gouvernance spatiale pour mieux coordonner politiques étatiques et développements industriels et économiques. Pensons par exemple aux discussions actuelles sur le contrôle (ou la coordination) du trafic spatial ou sur les normes de comportement responsable en orbite.

Une présence sur tous les fronts

Tous ces sujets concernent bien sûr très directement l'Armée de l'Air et de l'Espace dont la mission reste de mettre les moyens spatiaux en condition de servir l'action militaire le plus efficacement possible. Le volet international de l'action de l'AAE dans ce domaine est crucial et multiple. Il concerne d'abord son activité propre à travers les liens qu'elle établit avec ses homologues à travers le monde. Un nombre croissant de pays s'est doté de « Forces spatiales » ou de nouvelles structures de commandement à l'instar de la France, et préparent de leur côté des éléments de doctrine ou d'opération qui constitueront l'environnement spatial militaire de demain. Il est évidemment crucial pour l'AAE et le CDE d'interagir et d'être présents pour apporter leur lecture et une voix française aux discussions et aux échanges qui nourrissent ces réflexions. Notons que la participation française active aux Jeux de guerre spatiaux aux Etats-Unis depuis quelques années contribue évidemment à cette présence. Plus encore, la série des exercices Aster-X organisée par le CDE et dont la version 2023 s'est interfacée avec l'exercice de grande ampleur ORION en lui donnant un réalisme accru, met l'accent sur cette dimension internationale en invitant nos partenaires et alliés à mieux connaitre notre savoir-faire et à mieux comprendre nos approches du milieu spatial. A ce titre, l'espace confère de fait à l'AAE une présence diplomatique indéniable qui met en valeur et capitalise sur ce qui reste un domaine d'excellence sur le plan national.

Un atout pour l'Europe et pour la France

Le seul fait d'une présence française mieux visible sur le plan militaire renforce également un statut national de puissance spatiale complète. Cette situation a toujours été singulière sur la scène européenne. Mais cette singularité n'a pas toujours été soulignée. Elle est pourtant clé dès lors que l'espace est aussi, et à juste titre, à dimension européenne. En 2023, une communication conjointe de la Commission européenne et du service d'action extérieur appelle à « une stratégie spatiale européenne pour la défense et la sécurité » et rappelle l'intérêt accru pour repenser une politique et diplomatie européenne du spatial qui soit plus investie dans la protection des moyens spatiaux européens. Nul doute que la singularité française sur ce point, portée par l'AAE, constitue un atout décisif dans les équilibres qui seront trouvés sur ces sujets. Notons enfin que le lien avec l'OTAN qui s'est matérialisé par la création d'un centre d'excellence pour l'espace à Toulouse, c'est-à-dire auprès du CDE ne fait que rendre ce rôle plus plausible. L'AAE s'inscrit ainsi de façon cohérente dans une dynamique internationale et européenne qui doit permettre à la France de revendiquer sa place centrale dans un jeu diplomatique crucial pour garantir la sécurité internationale dans l'espace. ●

Tableau de bord spatial du centre de suivi de la situation spatial du commandement de l'espace.

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR **QUI EST QUI** ET **QUI FAIT QUOI**, ABONNEZ-VOUS AU **TROMBINOSCOPE**

Ce magazine est divisé en 2 parties :

1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.

2
- Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
- Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.

bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex – Fax : 03 27 61 22 52 – trombinoscope@propublic.fr

REV'23

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC

☐ **Le lot 2023/2024** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC

☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site **www.trombinoscope.com** au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). * parution à l'automne 2022

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

No

Validité

Cryptogramme (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

TRIBUNES

DÉFENSE : LE GOUVERNEMENT PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE

La France demeure l'un des pays les plus avancés au monde en matière de défense et d'aéronautique. Malgré tout, les budgets des armées étaient jugés insuffisants depuis un certain temps. Pour les sept années à venir, changement de cap ! Selon le projet de loi de programmation militaire (LPM) pour 2024-2030, que le ministre Sébastien Lecornu vient de présenter, ce sont quelque 400 milliards d'euros qui seront investis pour moderniser les équipements militaires. Soit 40% de plus que pour la précédente LPM, déjà en hausse.

L'idée, c'est d'augmenter graduellement chaque année le budget consacré aux armées, lequel passerait d'un peu moins de 44 milliards d'euros cette année à 69 milliards d'euros en 2030. Ces fonds permettront notamment de financer un porte-avions de nouvelle génération, présenté comme la relève du Charles de Gaulle à l'horizon 2037, mais aussi de commander de nouveaux Rafale, moderniser les Mirage 200, renouveler une partie des blindés, renforcer la flotte de drones... Objectif : tenir la promesse faite à l'OTAN de consacrer 2% du PIB aux dépenses de Défense.

Autres bonnes nouvelles pour l'industrie tricolore : dans la continuité de 2021, Dassault a indiqué lors de la présentation de ses résultats annuels que « l'année 2022 est une année historique en termes de prises de commandes », notamment de Rafale : 80 pour les Émirats Arabes Unis, 6 pour l'Indonésie, 6 autre pour la Grèce. L'avionneur espère également décrocher de nouvelles commandes en Colombie et en Inde. De son côté, l'industriel de l'armement Nexter met les bouchées doubles pour accélérer sa production d'obus, et ainsi satisfaire une partie des commandes européennes destinées à la guerre en Ukraine et celles de l'armée française. En tournée européenne en mai, le président ukrainien Volodymyr Zelensky a obtenu un renforcement assez significatif de l'assistance militaire des pays visités, au premier desquels l'Allemagne (on parle de 2,7 milliards d'euros supplémentaires). La France lui a promis la livraison de blindés et de chars légers. Malgré la levée de véto des Etats-Unis, au sommet du G7 au Japon, la livraison d'avions de combat n'est pas (encore) au programme.

Stéphanie Fontaine

LE PORTE AVION EST UNE BASE AÉRIENNE DONT ON IGNORE LES COORDONNÉES GPS

Yannick CHENEVARD

- Député Renaissance du Var
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Rapporteur du budget de la Marine
- Vice-président du groupe d'études Industries de défense

Largement concentrée près des côtes, 70 % de la population mondiale est à portée d'aile d'un porte-avion. Cela fait de ces bâtiments un outil de surclassement tactique, de domination opérative, de signalement stratégique et politique. Il est exclu dans un combat naval de haute intensité de ne pas disposer de la supériorité aérienne.

Disposant du deuxième espace maritime mondial, la France doit en assurer la défense, y faire respecter sa souveraineté. Dans une période de réarmement naval global, où les empires sont de retour, de nombreuses puissances font le choix du porte-avions : États-Unis, Chine, Inde, Japon, Italie, Espagne entre autres. Ces pays maintiennent ou renforcent leurs capacités, les anglais eux la reconstituent.

Autour du Charles de Gaulle, formidable agrégateur capable de franchir 1000 kilomètres en 24 heures, la France, nation cadre, permet un entraînement naval continu avec ses alliés. Un porte-avions est une base aérienne dont on ignore les coordonnées GPS. Il peut se situer en 30 minutes, n'importe où dans une zone grande comme le département de l'Essonne, ce qui rend un cliché satellitaire rapidement obsolète. L'atteindre nécessite de franchir de nombreuses couches de défenses qui s'adaptent régulièrement aux armes nouvelles notamment hypersoniques.
A titre d'exemple, notre porte-avions en mer, en un point qui pourrait être représenté par Paris, voit son premier navire d'escorte à Lyon, un autre à Marseille voir plus loin encore, ses avions de guet aériens E2C voyant à plus de 500 km devant lui. Caché dans les profondeurs, un sous-marin nucléaire d'attaque neutralise toute approche hostile.

Le porte-avions permet à notre pays de disposer d'une capacité de mise en œuvre de la dissuasion nucléaire avec ses Rafale embarqués laissant ainsi planer la possibilité que l'arme nucléaire soit à bord. Il est ainsi une composante de la dissuasion.

Le retrait du service actif du porte-avions Charles de Gaulle à l'horizon 2038 nécessite de se doter d'un remplaçant. Avec 75 000 tonnes, le porte-avions de nouvelle génération (PANG) sera conçu pour être compatible au système de combat de l'avion du futur (SCAF).

Plus grand, plus long plus gros, toujours à propulsion nucléaire, son financement inscrit dans la loi de programmation militaire 2024-2030 va s'étaler jusqu'en 2038 et nécessitera la poursuite de cet investissement dans la Loi suivante pour la même somme, soit cinq milliards d'euros. Ainsi, le PANG sera conçu pour embarquer le remplaçant du Rafale, l'Avion de combat du futur (ACF) qui permettra de révolutionner les combats aériens et de concurrencer les chasseurs de sixième génération américains, chinois ou russes. Ce programme est un formidable marqueur de coopération européenne qui voit l'Allemagne et l'Espagne se positionner aux côtés de la France.

« Le retrait du service actif du porte-avions Charles de Gaulle à l'horizon 2038 nécessite de se doter d'un remplaçant. »

Depuis sa naissance le porte-avions qui succéda aux cuirassés comme arme navale de supériorité ne cesse d'être remisé au musée de l'histoire navale. Pourtant dans ce réarmement naval mondial, toutes les puissances qui veulent compter en construisent ; certains appellent cela de la lucidité !
Depuis la première partie du XXème siècle la France dispose et maîtrise l'outil de puissance que représente un porte-avions et son aviation embarquée.
Elle démontre qu'elle désire continuer à peser dans les affaires du monde en choisissant de nouveau d'en construire un. C'est cela être une grande Nation.

« Ce n'est point être libre que de n'être pas »
Antoine de Saint-Exupéry, Citadelle ●

LPM : QUELS MOYENS AÉRIENS AU SERVICE DE NOTRE SÉCURITÉ ET DE LA PAIX ?

Pierre LAURENT

- Vice-président du Sénat
- Sénateur CRCE de Paris
- Vice-président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- Vice-président de la commission des Affaires européennes

Avec une LPM à 413 milliards d'euros, le gouvernement propose 60% de hausse des dépenses militaires d'ici 2030 ! Un réarmement massif, justifié dans le discours officiel par la perspective de « conflits de haute intensité ». Mais cette LPM est celle des paradoxes : un niveau de dépenses budgétaires inédit, très difficile à supporter pour la nation dans la durée, qui maintient pourtant de fortes lacunes capacitaires ou de technologies de souveraineté.

Un fort impact est annoncé dans le secteur aéronautique : augmentation de la flotte des Mirage 2000 et plus encore de celle des Rafale, avion du futur avec le SCAF, transport tactique avec la commande de 13 nouveaux A400M, moyens modernisés de ravitaillement, de surveillance et de renseignement pour l'armée de l'Air et la Marine, investissements massifs nouveaux dans les drones et la défense surface-air.

Pour quels objectifs militaires ? C'est ainsi qu'on peut juger la pertinence des moyens engagés. Dans un monde instable et multipolaire, la France devrait garantir sa souveraineté et prioriser une défense efficace de son territoire national, tout en contribuant activement à la sécurité mondiale, donc à la prévention des conflits, à la désescalade et à la paix. À notre sens de ce point de vue, la LPM 2024-2030 pose plusieurs problèmes majeurs.

Nous engageons un effort inédit de modernisation de la dissuasion avec 7 à 8 milliards d'euros par an, contre 4 à 5 milliards aujourd'hui, sans engager d'effort multilatéral pour le désarmement. Où mène cette escalade ?

Une question majeure de souveraineté numérique traverse de plus en plus fortement tous nos programmes. Pouvons-nous résoudre ce problème sans la reconstruction d'une souveraineté numérique civile comme militaire ? Quels groupes industriels nationaux en sont chargés, avec quels accords industriels ?

Avec cette LPM, la France signe son entrée pleine et entière dans la militarisation de tous les espaces communs, en particulier l'espace extra-atmosphérique. D'ici 2030 est prévue l'entrée en service d'Égide, capacité d'action dans l'espace. Là encore, où conduit cet investissement guerrier de l'espace, quand tant de besoins devraient nous mobiliser dans l'espace pour la protection de la planète, des forêts, des terres et des océans ?

Le budget des OPEX baisse, mais notre modèle reste un modèle de projection, cette fois plus intégré que jamais au système de l'Otan, avec de lourdes questions sur l'indépendance de nos objectifs stratégiques. Nous questionnons l'acquisition très coûteuse d'un deuxième porte-avions et d'un nouveau groupe aéronaval, quand nos armées ont besoin de capacités de défense territoriale renforcées, en aérien et anti-aérien, avec les moyens de MCO qui vont avec.

« Nous engageons un effort inédit de modernisation de la dissuasion avec 7 à 8 milliards d'euros par an, (…) sans engager d'effort multilatéral pour le désarmement. »

Tout cela questionne le sens et l'avenir de notre base industrielle et technologique de défense. Nous avons besoin d'une industrie duale, qui garantisse sa souveraineté dans les industries de rupture, en choisissant ses partenaires, fortement pilotée par le civil, et non une industrie de défense pilotée par l'export militaire et les ventes d'armes, avec le risque croissant de dépendances problématiques voire toxiques pour la sécurité collective. Le secteur aéronautique et de l'espace français, par nature dual, est concerné au premier chef. ●

L'AVÈNEMENT DU COMBAT COLLABORATIF REQUIERT DES COOPÉRATIONS DE PLUS EN PLUS POUSSÉES

Natalia POUZYREFF

- Députée Renaissance des Yvelines
- Membre de la commission de la Défense et des Forces armées
- Membre du groupe d'études Industries de défense

La défense de notre souveraineté nationale est au cœur de la Loi de Programmation Militaire (LPM) portée par le ministre Sébastien Lecornu. Cependant cette loi met également l'accent sur la préparation de l'avenir qui repose sur l'innovation technologique ainsi que sur nos partenariats industriels. Face aux bouleversements du monde et aux nouvelles menaces hybrides, l'équation ne peut se résoudre uniquement au niveau national. L'efficacité des plateformes sera d'autant plus forte qu'elles seront de plus en plus interconnectées et capables de collaborations avancées.

Dans une Europe de la Défense encore en voie de construction et où la consolidation de la base industrielle de défense européenne n'est pas aboutie, les programmes en coopération donnent lieu à d'âpres négociations du partage industriel et font régulièrement l'objet de controverses. Le Système de Combat Aérien du Futur (SCAF), porté par les Etats français, allemand et espagnol, en est une parfaite illustration. La conduite d'un tel projet à effet majeur n'est jamais un long fleuve tranquille et il s'agit de dépasser les appréhensions exprimées par chaque partenaire.

Néanmoins, partager les coûts de développement et réaliser des économies d'échelle constituent des impératifs pour nos budgets nationaux. La phase de réalisation du démonstrateur du futur avion de combat, le NGF (New Generation Fighter), est entrée en vigueur. Il s'agit de la première étape de développement d'un système qui va bien au-delà du NGF car il intègrera des vecteurs types drones et sera capable d'être interconnecté par un cloud de combat 100% européen ainsi qu'avec l'ensemble des composantes dans les trois dimensions via des liaisons de données.

La guerre en Ukraine confirme aussi combien le recueil d'informations et la distribution de ces données aux troupes au sol ont un effet majeur sur la conduite des opérations en leur conférant davantage de réactivité et de survivabilité face à une armée surnuméraire. Pour contrer la menace de missiles de plus en plus véloces, les Européens auront en outre à renforcer leur défense aérienne par des dispositifs d'alerte avancée spatiale.

L'intégration de sources d'information d'origine satellitaire et celles issues du renseignement seront clés. L'intelligence artificielle et les calculateurs quantiques produiront un effet d'accélération dans le traitement de données et dans le champ de la guerre cyber.

L'avènement du combat collaboratif ouvre de nouvelles perspectives en matière de défense et implique une transformation de nos armées : il nécessite d'adopter de nouveaux protocoles et d'affiner les règles d'engagement entre alliés. Les systèmes de combat du futur devront être parfaitement interopérables et évolutifs tout en restant suffisamment robustes. Il s'agit finalement de trouver des solutions entre ce qui est partageable au sein d'une coalition et ce que nous voulons partager dans un juste respect de notre souveraineté.

L'Europe de la Défense : « partager les coûts de développement et réaliser des économies d'échelle constituent des impératifs pour nos budgets nationaux »

De ce fait, la coopération sur des systèmes aussi complexes et structurants pour l'avenir du pilier européen de la défense va s'intensifier. La France et ses industriels devront développer des capacités de pointe et conserver l'initiative. C'est un des buts recherchés à travers la nouvelle Loi de Programmation Militaire. ●

MALGRÉ UNE LPM DE BON SENS, CERTAINS RENONCEMENTS, SUR LE RAFALE NOTAMMENT, SONT INACCEPTABLES !

Frank GILETTI

- Député RN du Var
- Secrétaire de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La nouvelle loi de programmation militaire (LPM) s'est dotée d'un budget conséquent de 413 millions d'euros avec un objectif tout aussi ambitieux : préparer nos Armées à la haute intensité. En effet, les bouleversements géopolitiques de ces derniers mois nous obligent à renforcer notre outil militaire. La Chine et la Russie sont devenues des alliées de circonstances dans leur contestation commune de l'ordre international.

La Russie a ramené la guerre aux portes de l'Europe, et la Chine pourrait bien la provoquer en Indo-Pacifique. Face à ce double enjeu, la France doit nécessairement retrouver de la masse pour protéger son intégrité territoriale dans ce contexte mondial de réarmement.

La dissuasion est, à juste titre, le principal investissement de cette LPM en tant que pierre angulaire de la diplomatie française. Pour autant, la mission « Défense » ne saurait être réduite à la seule menace nucléaire.

La France doit être capable de contourner cette dissuasion par des actions conventionnelles afin d'assurer nos possessions en Indo-Pacifique.

« En 2030, la France ne disposera finalement que de 137 Rafale contre 185 annoncés par la LPM 2019-2025. »

En effet, la France dispose de la deuxième Zone économique exclusive (ZEE) au monde et se trouve donc confrontée à la tyrannie des distances : elle doit être capable de mobiliser rapidement et suffisamment. Dès lors, il est impératif que nous possédions suffisamment d'aéronefs, avec une grande capacité d'allonge, afin de répondre efficacement à une potentielle agression.

À cet égard, l'Armée de l'Air et de l'Espace est probablement le meilleur atout de la France grâce à la très grande mobilité de ses équipements, et en particulier du Rafale reconnu mondialement pour sa polyvalence.

Pourtant, cette LPM 2024-2030 fait état d'un certain nombre de renoncements. En 2030, la France ne disposera finalement que de 137 Rafale contre 185 annoncés par la LPM 2019-2025.

Cette baisse est justifiée par la politique de cohérence des Armées voulue par le ministre des Armées. S'il est effectivement indispensable de développer l'ensemble de notre armée, rogner sur des équipements tels que le Rafale aura de graves conséquences.

En effet, le manque d'avions va porter atteinte à l'équilibre existant entre nos forces conventionnelles et stratégiques. Les États-Majors ne disposant que d'un nombre limité de Rafale, ils devront alors choisir entre assurer des missions des Forces Aériennes Stratégiques ou des missions conventionnelles.

Plus encore, le manque de Rafale aura aussi un effet négatif sur l'entrainement déjà trop faible de nos pilotes. Alors que la norme OTAN est fixée à 180 heures de vol par an, nos pilotes n'en effectuent actuellement que 147.

Enfin, ce renoncement aura pour conséquence de limiter les exercices militaires qui jouent un rôle important dans la dissuasion. On peut notamment penser aux exercices Pégase en Indo-Pacifique qui rappellent à la Chine la puissance française dans la région.

Les débats en hémicycle seront l'occasion de corriger ce projet de loi et de faire infléchir le Gouvernement, en particulier concernant le nombre de Rafale. Nous devons nous assurer une posture d'alerte permanente et une projection de force à la hauteur de notre rang. Cela serait aussi un message fort adressé non seulement à nos compétiteurs mais aussi à nos compatriotes d'Outre-Mer qui se sentent souvent à juste titre abandonnés ! ●

À l'écoute de la jeunesse française

Les jeunes sont notre avenir. Leur porter une attention particulière, être à leur écoute et favoriser les conditions de leur épanouissement, tant personnel que professionnel, font partie des engagements que prennent les Caisses d'Epargne. En tant que banques coopératives, actrices des transitions de notre société, nous avons un rôle à jouer dans l'accompagnement de cette génération parfois fragilisée et ainsi contribuer à la construction du monde de demain. L'étude "Regards croisés sur la jeunesse", que nous vous partageons aujourd'hui, nous permet de mieux percevoir la situation, les aspirations et les attentes des jeunes et ainsi adapter nos actions.

Alain Di Crescenzo,
Président de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne

POURCENTAGE DES JEUNES DE 15-29 ANS PAR RÉGION

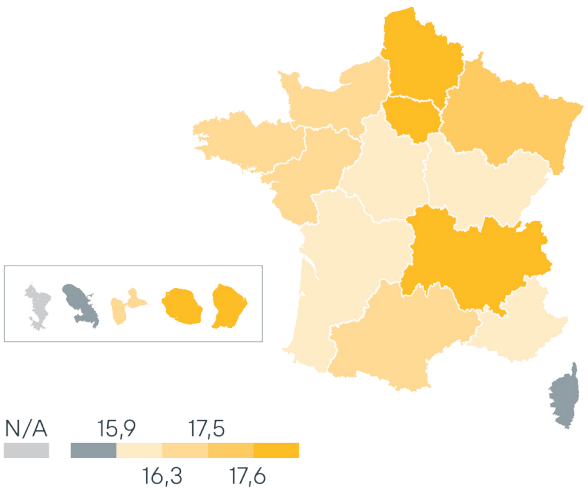

Phase de la vie intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte, la jeunesse est marquée par un accès progressif à l'autonomie. Celle-ci arrivant plus tardivement qu'autrefois, du fait notamment des difficultés économiques et de la longueur des études, le « temps de la jeunesse » tend à s'allonger.

Au 1er janvier 2023, 11,9 millions de jeunes de 15 à 29 ans vivent en France, soit 17,54 % de la population.

En progression continue, le niveau de qualification des jeunes est la clé de leur insertion

De nos jours, les jeunes vont plus loin dans leur parcours scolaire et aspirent à des études plus longues. Entre 2001 et 2019, la proportion de jeunes d'une génération ayant obtenu le baccalauréat est passée de 61,9 % à 80 %. Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont aussi plus nombreux. Entre 2007 et 2017, leur proportion a progressé, passant de 40 % à 45 %, mais de façon hétérogène selon les régions. Dans le même temps, la proportion de jeunes peu ou pas diplômés est passée de 27 % à 22 %. Enfin, les épreuves de lecture de la Journée défense et citoyenneté (JDC) montrent que plus d'un jeune sur dix rencontre des difficultés de lecture. Sur une liste de 30 sujets ou thèmes auxquels ils sont sensibles, les jeunes citent en premier lieu la possibilité « de faire les études de leur choix » (citée à 44 %).

Les jeunes vont bien physiquement, mais leur santé mentale est fragile

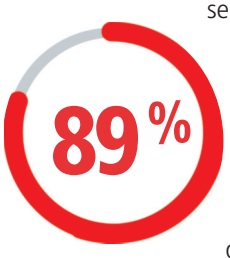

des 16-29 ans déclarent que leur état de santé en général est très bon ou bon

Près de neuf jeunes de 18 à 24 ans sur dix se perçoivent en bonne ou très bonne santé et ils déclarent peu de maladies chroniques. Mais on constate des disparités. Par exemple, les jeunes chômeurs ou inactifs et les jeunes cumulant emploi et études déclarent un état de santé fragilisé. Quoi qu'il en soit, l'accès aux soins médicaux, cité à 43 % par les jeunes interrogés, arrive en 2e position dans la liste des 30 sujets auxquels les jeunes sont sensibles.

La pandémie de COVID-19 et les confinements ont entrainé une dégradation des conditions de vie et de la santé mentale des jeunes. En novembre 2020, les syndromes dépressifs touchaient 19 % des 16-24 ans, alors que le taux était de 10 % en 2019. Depuis, l'optimisme et le moral de la jeunesse française sont en nette progression.

L'emploi est un indicateur majeur pour mesurer l'état de la jeunesse

Le taux de chômage des 15-24 ans a connu un recul significatif ces dernières années. En 2021, 1,5 million de jeunes de 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), soit 12,2 % de cette classe d'âge. Les jeunes les moins diplômés connaissent un taux de chômage près de trois fois supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur : 41 % pour les uns, 16 % pour les autres.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE (EN %) 1975-2022

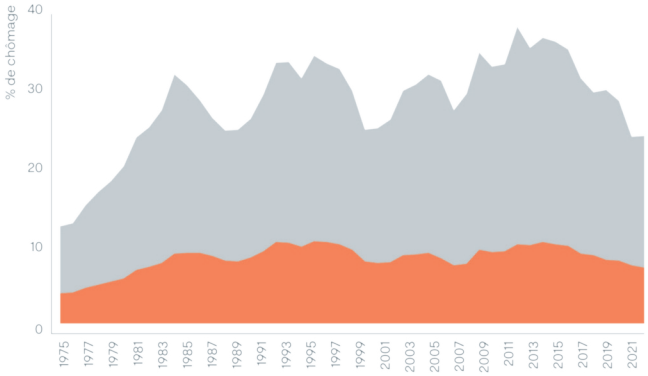

ENTRE 1975 ET 2020, LE TAUX DE CHÔMAGE A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR 3,5 POUR LES 15-24 ANS. AUJOURD'HUI, LES JEUNES ACTIFS ONT 2,5 FOIS PLUS DE RISQUES D'ÊTRE AU CHÔMAGE QUE LEURS AÎNÉS.

Ensemble de la population française
15-24 ans

Au-delà des savoirs et compétences de base, que près de 10 % des jeunes ne maîtrisent pas ou mal, les freins périphériques à l'emploi sont pour certains de véritables barrières à l'entrée sur le marché du travail. Ainsi, au moins 10 % des 16-29 ans rencontrent des difficultés dans leurs déplacements, leur logement ou leurs conditions de vie.

De plus en plus, les jeunes en emploi sont en quête d'épanouissement professionnel et de bien-être au travail. À la question « que signifie réussir sa vie », les jeunes répondent à 57 % « exercer un métier passion ».

L'ENQUÊTE CAISSE D'EPARGNE - AUDIREP

Au moment où les Caisses d'Epargne lancent, pour la deuxième année consécutive, un appel à projets pour être #PlusProchePlusUtile avec les jeunes, leur fédération nationale dévoile les résultats d'une étude sur l'état de la jeunesse en France en matière d'éducation, d'emploi, de santé et de logement. « Regards croisés sur la jeunesse » fait le point sur les perceptions, besoins et attentes des jeunes de 15 à 29 ans.
Afin de mieux cerner la jeunesse, mais aussi les moyens dont disposent les associations pour répondre à leurs besoins et les pistes d'action à privilégier, une enquête a été confiée à la société d'études Audirep afin d'enrichir les résultats. L'enquête a été réalisée du 23 novembre au 20 décembre 2022, d'une part auprès d'un échantillon de 1 604 jeunes et d'autre part auprès de plus d'une centaine d'associations œuvrant en faveur de la jeunesse.

Les enseignements

- Santé mentale, logement,… confrontés à des difficultés nouvelles et plus fragilisés qu'avant, les jeunes sont malgré tout plus optimistes qu'on ne le pense.
- Une offre d'accompagnement insuffisante pour faire face aux nouvelles difficultés exprimées par les jeunes, ajouté au fait que les associations déclarent avoir plus de peine à les rencontrer.
- Exercer un métier passion, être propriétaire de son logement, gagner de l'argent,… les jeunes cherchent à s'épanouir mais leurs aspirations restent simples et concrètes.

Pour découvrir les résultats détaillés de l'étude « Regards croisés sur la jeunesse », rendez-vous sur www.etude.caisse-epargne.fr

Déterminant pour leur autonomie, l'accès des jeunes au logement est un problème épineux dans leur quotidien

Le logement est le premier poste de dépense des jeunes et contribue de plus en plus à leur précarisation, alors que chez les 18-29 ans, un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Le « taux d'effort » net consacré au logement est deux fois plus élevé pour eux que pour le reste de la population. Le logement figure d'ailleurs dans le top 3 de leurs préoccupations et constitue une difficulté pour 33% des 21-24 ans. Apparues ces dernières années, de nouvelles manières d'habiter, comme la colocation, sont aujourd'hui présentées comme des alternatives aux difficultés d'accès des jeunes au logement.

Fédération Nationale CAISSE D'EPARGNE

TRIBUNES

CANCER : DES PROGRÈS INCESSANTS, MAIS UNE PÉNURIE DE MÉDICAMENTS PRÉOCCUPANTE

Le cancer est l'une des maladies les plus fréquentes en France. Selon les dernières statistiques, près de 400 000 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués chaque année, et près d'un tiers de la population sera touché par cette maladie au cours de sa vie.

Malgré des progrès significatifs dans la prévention, le dépistage et le traitement du cancer, cette maladie reste une préoccupation majeure de santé publique en France. Grâce à la recherche, de nouvelles approches pour améliorer la qualité de vie et augmenter les chances de guérison des patients ne cessent d'apparaître.

Parmi les types de cancer les plus courants, on retrouve le cancer du sein, le cancer de la prostate, le cancer colorectal, le cancer du poumon et le cancer de la peau. Détecté tôt, un cancer colorectal, par exemple, se guérit 9 fois sur 10. C'est pourquoi des campagnes de sensibilisation et de dépistage précoce sont régulièrement organisées.

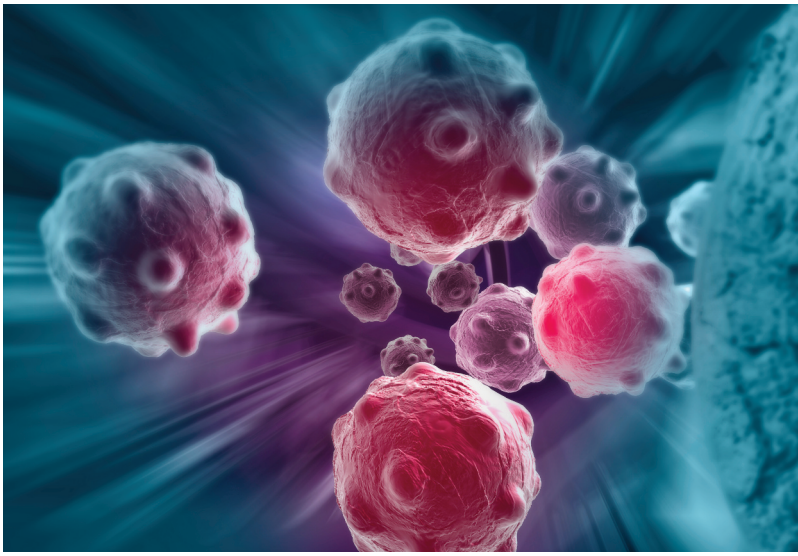

La situation devient toutefois des plus fâcheuses au sujet des pénuries de médicaments, anticancéreux compris. En 10 ans, les signalements de rupture de médicaments en France ont été multipliés par 10. Certes, le phénomène s'explique en grande partie par l'augmentation de la demande internationale, mais le marché français apparaitrait aussi de moins en moins attractif, du fait de la politique tarifaire à la baisse pratiquée par les autorités françaises sur les médicaments depuis des années, ce qui l'exposerait davantage. Un temps leader, la France n'occupe d'ailleurs plus que la quatrième place en Europe dans la production de médicaments.

Dans ce contexte, le Sénat a lancé le 1er février une commission d'enquête sur le sujet, à l'initiative du groupe communiste. Quant au gouvernement, il devrait bientôt être destinataire des résultats d'une mission interministérielle chargée de formuler des premières pistes de sortie de crise.

Stéphanie Fontaine

VACCINATION, PRÉVENTION, RECHERCHE, LUTTE CONTRE LE TABAGISME : NOTRE STRATÉGIE CONTRE LE CANCER

François BRAUN

▶Ministre de la Santé et de la Prévention

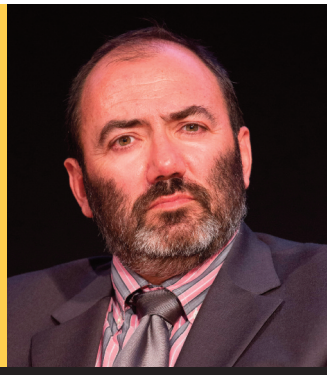

Quel est le point commun entre la chanteuse Françoise Hardy, l'ancienne ministre Dominique Bertinotti et le journaliste Guillaume Durand ? Ces personnalités ont, comme des milliers de Françaises et de Français, gagné leur combat contre le cancer !

Près de 4 millions de nos concitoyens vivent aujourd'hui, à différents degrés, avec le cancer. Derrière ces diagnostics toujours difficiles, il y a des individus qui se battent. Il y a des vies, des familles et des projets que l'on peut reconstruire.

Oui, le cancer tue, le cancer laisse souvent des fardeaux de séquelles. Mais, aujourd'hui, grâce au dépistage, à la recherche, aux nouvelles thérapies… les chances de guérison des malades du cancer progressent de jour en jour. Au XXIe siècle, nous touchons réellement et résolument du doigt l'espoir de vaincre cette maladie !

Ces progrès pour tous donnent de l'espoir pour demain. Cette formule est celle qui nous rassemble autour de l'ambitieuse stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, comme le symbole de notre engagement pour faire reculer cette maladie et améliorer le quotidien des patients.

Le premier axe de cette stratégie est la prévention. Mon ministère, le ministère de la Santé et de la Prévention en porte le nom, comme témoignage de l'ambition que je porte sur le sujet. En oncologie, c'est absolument majeur, pour détecter précocement les tumeurs, mais aussi parce que, dans bien des cas, le cancer est une maladie évitable.

C'est pour cela que nous avons lancé avec le Président de la République une grande campagne de vaccination contre le papillomavirus humain, qui nous permettra dès la rentrée prochaine de proposer systématiquement une vaccination à tous les élèves de cinquième, directement dans leur établissement scolaire.

Grâce à cela, nous pouvons, de manière réaliste, envisager l'éradication à moyen terme du cancer du col de l'utérus !

Plus largement, 40 % des cancers pourraient être évités grâce à des changements dans les modes de vie. C'est pourquoi nous devons notamment continuer de mener avec énergie la lutte contre le tabagisme.

Amélioration de la prévention et recherche sont intimement liées, notamment grâce à l'analyse de données, qui nous permet de mieux comprendre la maladie et ses déterminants et ainsi d'adopter les mesures préventives ciblées de réduction des risques.

Contre le papillomavirus humain, la volonté « dès la rentrée prochaine de proposer systématiquement une vaccination à tous les élèves de cinquième, directement dans leur établissement scolaire »

La France est un pays de pointe pour la recherche scientifique contre le cancer, avec une coordination nationale assurée par l'Inca, des ambitieux moyens déployés qui nous permettent de faire émerger des structures innovantes comme le Paris Saclay Cancer Cluster ou comme les IHU PRISM, Thema 2 et « Cancers des femmes » tout récemment labellisés grâce au plan France 2030.

Ce foisonnement scientifique et l'accélération de notre recherche nous permettront également de progresser dans les deux autres grands objectifs de notre stratégie décennale : lutter contre les cancers de mauvais pronostic, grâce à des innovations plus largement accessibles, et améliorer la qualité de vie des patients avec la médecine de précision, appelée aussi médecine personnalisée.

Pour arriver à vaincre le cancer, nous disposons d'armes réelles : l'avancée de la recherche, les nouvelles technologies, le renforcement de nos politiques de prévention… qui doivent être mises au service d'une mobilisation collective du monde scientifique et médical, comme de l'ensemble de la société. ●

LE PRIX, UNE PREMIÈRE EXPLICATION DU PHÉNOMÈNE DE PÉNURIE

Catherine DEROCHE

- Sénatrice LR de Maine-et-Loire
- Présidente de la commission des Affaires sociales
- Membre du conseil d'administration de l'Institut national du cancer
- Membre de la Commission des comptes de la sécurité sociale

Une trentaine de molécules utilisées dans la lutte contre le cancer ont été touchées en 2022, soit par un contingentement, soit, purement et simplement, par une rupture d'approvisionnement.

Les mécanismes de fixation des prix sont une première explication du phénomène. Les pénuries touchent d'abord des molécules anciennes au point d'être parfois tombées dans le domaine public. Or, les marges des fabricants de génériques souffrent, d'une part, des efforts d'investissement exigés par leur fabrication et du respect de certaines obligations – telle que la sérialisation imposée par le droit européen pour lutter contre les contrefaçons – et, d'autre part, des procédures de fixation des prix, qui reposent en France largement sur le service médical rendu par les nouveaux entrants et poussent le prix des anciennes molécules à la baisse.

À cela s'ajoute l'hétérogénéité des règles entraînant des variations de prix entre les pays européens. Le prix du Fluorouracile, par exemple, est 5 à 10 % plus élevé en Allemagne, et 50 à 100 % plus élevé dans les pays nordiques. En cas de pénurie, les grossistes ne peuvent qu'être incités à vendre au plus offrant. Sans surprise, l'approvisionnement des pays cités subit moins de tensions.

L'industrie du médicament a par ailleurs, comme les autres, éprouvé les transformations qui font la globalisation : la fabrication des composants a été délocalisée en fonction du coût de la main d'œuvre et du poids des normes. Il en a résulté une plus grande dépendance à l'égard de la Chine et de l'Inde pour un certain nombre de principes actifs et de produits finis, tandis que la complexification des chaînes de valeur, fragmentées par la division géographique du travail et la sous-traitance, nous rendaient simultanément plus vulnérables à la moindre perturbation sur un seul de ses maillons.

Le problème est complexe, mais des pistes de solution existent. La catégorie des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, dont les laboratoires doivent constituer des stocks sous peine d'amende depuis septembre 2021, est sans doute trop large. Une liste resserrée rendrait plus facile l'anticipation ciblée d'éventuelles difficultés. L'Académie de pharmacie s'est livrée à un tel exercice en juin 2021 pour les anticancéreux et traitements associés, ce qui représente 150 à 200 molécules.

La puissance publique manque ensuite de moyens d'exercer une fonction de pilotage stratégique. L'Agence nationale de la sécurité du médicament (ANSM), à qui les industriels doivent signaler les risques de ruptures d'approvisionnement, reste moins armée que son homologue américaine, qui exerce par exemple plus largement sa faculté d'allonger les dates de péremption de certains produits.

On ne pourra par ailleurs faire l'économie d'une stratégie industrielle en la matière. Faute de pouvoir relocaliser toute la production en Europe, sans doute devra-t-on analyser produit par produit ce qui peut être réparti dans les sites de production existants.

« Le prix du Fluorouracile, par exemple, est 5 à 10 % plus élevé en Allemagne, et 50 à 100 % plus élevé dans les pays nordiques. »

À cette échelle, la France devra être à l'offensive : dans l'harmonisation des procédures d'évaluation des produits de santé, comme y contribue le règlement du 15 décembre 2021, mais aussi dans la révision de la stratégie pharmaceutique de l'Union européenne, afin de constituer des stocks de produits semi-finis que les industriels pourraient utiliser en tant que de besoin.●

L'ARN messager : vers une révolution des traitements en oncologie ?

Qu'est-ce qu'un traitement néoantigénique individualisé pour le cancer ?

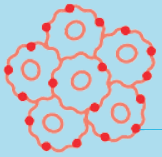

Un traitement néoantigénique individualisé est fabriqué dans le but de correspondre à "l'empreinte cancéreuse" spécifique d'un(e) patient(e).

Empreinte cancéreuse

Un traitement néoantigénique individualisé doit entraîner les cellules immunitaires du patient à reconnaître "l'empreinte cancéreuse" et à déclencher une réponse immunitaire contre les cellules cancéreuses.

Les traitements néoantigéniques individualisés font actuellement l'objet d'études cliniques. Il n'existe aujourd'hui aucune INT autorisée (état : mai 2023).

FR-MRNA-2300039 05/23

moderna

MSD

Le cancer est une préoccupation de santé publique majeure. Ce terme « cancer » regroupe un ensemble très hétérogène de maladies.

D'après les données de Santé publique France, en 2020 les cancers représentaient la première cause de décès chez l'homme et chez la femme, devant les maladies cardio neurovasculaires et la COVID-19[1]. Les cancers de la prostate, du sein, du côlon-rectum et du poumon sont les cancers les plus fréquents en France[2].

Au-delà de ces chiffres et de ces types de cancer, chaque patient est différent. Les mutations génétiques des cellules, qui conduisent à l'apparition de tumeurs, sont spécifiques et propres à chaque patient. C'est ce qui en fait une pathologie complexe à traiter.

Pour répondre à cette diversité de cancers, différentes approches thérapeutiques peuvent être adoptées par les équipes médicales, seules ou en combinaison : la chirurgie, la radiothérapie, la chimiothérapie, les thérapies ciblées, l'hormonothérapie et l'immunothérapie.[3,4]

Une autre option évaluée dans le cadre de programmes de recherche est celle de l'ARN messager ou ARNm. Inconnue du grand public il y a encore quelques années, cette technologie a été révélée avec la vaccination contre la COVID-19. Reposant sur de nombreuses années de recherche, la technologie à ARNm constitue aujourd'hui une piste très prometteuse en cancérologie.

Comment fonctionne-t-elle ? Lorsqu'un patient souffre d'un cancer, les mutations génétiques à l'origine de sa tumeur créent des morceaux de protéines anormales dans les cellules cancéreuses. Ces protéines, qui ne sont pas présentes dans les cellules saines du patient, constituent « l'empreinte » du cancer. Les traitements néoantigéniques individualisés (INT) en développement à base d'ARNm sont réfléchis pour correspondre spécifiquement à l'empreinte cancéreuse de chaque patient. L'objectif de ces thérapies est d'entraîner les cellules immunitaires du patient à mieux reconnaître les protéines anormales (ou neoantigènes) et à déclencher une réponse immunitaire contre les cellules cancéreuses.

S'il n'existe actuellement aucune thérapie à base d'ARNm approuvée en oncologie, Moderna travaille sur une thérapie néoantigénique individualisée contre le mélanome actuellement en essai clinique en partenariat avec MSD.

Le processus de fabrication de cette thérapie à ARNm commence par une prise de sang et une biopsie de la tumeur du patient. Un séquençage est ensuite effectué en laboratoire pour comparer les données de l'échantillon tumoral à celles des cellules sanguines saines afin d'identifier les mutations génétiques propres au cancer du patient. Sur cette base, des brins d'ARNm sont synthétisés et la thérapie néoantigénique ainsi créée. Injectés, ces brins ARNm donnent à l'organisme les instructions nécessaires à la fabrication de morceaux de protéines cancéreuses qui aideront le système immunitaire à reconnaître et détruire les cellules cancéreuses.

Cette thérapie est évaluée en association avec l'immunothérapie de MSD (pembrolizumab), comme traitement adjuvant post-chirurgie pour les patients atteints de mélanomes de stade 3/4 à haut risque de récidive. Les résultats de phase 2b de l'essai clinique ont montré que la prise de la thérapie néoantigénique individualisée combinée à celle de l'immunothérapie avait permis de réduire de 44 % le risque de récidive ou de décès, par rapport à l'immunothérapie seule.

Ces résultats prometteurs confirment le potentiel de cette approche combinée ARNm et immunothérapie. Un essai clinique de phase 3 à plus large échelle devrait être initié prochainement. Il est également envisagé d'évaluer cette approche dans le cancer du poumon non à petites cellules.

A l'aube de la phase 3, ces résultats laissent entrevoir un nouveau pan dans la prise en charge du cancer.

FR-MRNA-2300040 05/23

[1]https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/covid-19-troisieme-cause-de-deces-en-france-en-2020-quand-les-autres-grandes-causes-de-deces-baissent
[2]https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Les-chiffres-du-cancer-en-France/Epidemiologie-des-cancers/Les-cancers-les-plus-frequents
[3]https://www.fondation-arc.org/cancer/cancer-les-traitements-et-les-soins-de-support
[4]https://www.e-cancer.fr/Patients-et-proches/Se-faire-soigner/Traitements

moderna

PÉNURIE DES ANTICANCÉREUX : UNE VRAIE PERTE DE CHANCE POUR LES PATIENTS

Annie DELMONT-KOROPOULIS

- Sénatrice LR de la Seine-Saint-Denis
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- Présidente du groupe d'études Cancer

En 2023, le nombre de signalements de produits en tension a dépassé les 3 000. Toutes les catégories, toutes les formes de distribution, toutes les classes thérapeutiques sont touchées. Les anticancéreux, s'ils ne sont peut-être pas les premiers concernés, n'échappent hélas pas à ce phénomène. L'Abraxane, molécule très utilisée en monothérapie dans le cancer du sein métastatique et, en association avec d'autres molécules de chimiothérapie, dans le cancer du pancréas ainsi que certains cancers bronchiques, est en rupture de stock. La vinblastine et le methotrexate, utilisés dans le traitement de plusieurs cancers, connaissent de sérieuses tensions d'approvisionnement.

Les conséquences de ces difficultés sont terribles : malgré l'existence des traitements de substitution, les pénuries entraînent nécessairement une perte de chances pour les personnes malades. Près de 70 % des oncologues ayant fait l'expérience de la pénurie, sondés par la Ligue contre le cancer en septembre 2020, constataient la détérioration de la survie à cinq ans de leurs patients. Pire : les trois quarts des professionnels interrogés ont en outre le sentiment que les pénuries de médicaments contre le cancer s'aggravent depuis dix ans.

Le cas du cancer de la vessie est assez documenté. Une étude portant sur 402 personnes soignées pour cette pathologie à l'hôpital Édouard-Herriot de Lyon entre 2011 et 2016 a ainsi montré une augmentation des récidives conduisant à une hausse de la mortalité à cinq ans et un plus grand nombre d'ablations totale de cet organe en raison de l'arrêt de production, par Sanofi en 2019, du traitement BCG ImmuCyst.

Le mécanisme de fixation des prix des médicaments mérite une attention particulière. Les pénuries touchent d'abord et surtout des produits matures – le 5-fluorouracile, traitement ancien et prisé, est aujourd'hui vendu à prix coûtant en France – et prospèrent sur les différences de prix entre États membres de l'Union européenne.

Le groupe d'étude Cancer et la commission des Affaires sociales du Sénat ont déjà eu l'occasion de militer pour une réforme des critères d'évaluation des médicaments, qui serait destinée d'abord à mieux prendre en compte l'intérêt des molécules innovantes, difficilement comparables aux produits existants. La réflexion doit à l'évidence s'étendre aux moyens de protéger les médicaments génériques d'un évincement du marché par les logiques ordinaires de l'offre et de la demande, et donc aux moyens de limiter la propension à la baisse, par le comité économique des produits de santé, des prix des médicaments anciens.

« Près de 70 % des oncologues ayant fait l'expérience de la pénurie, sondés par la Ligue contre le cancer en septembre 2020, constataient la détérioration de la survie à cinq ans de leurs patients. »

Des progrès sont déjà perceptibles au niveau européen. Les évaluations scientifiques de la Haute autorité de santé revêtent une dimension européenne plus marquée ; le règlement européen de décembre 2021 permet la mise en œuvre d'évaluations cliniques communes dans le respect des compétences des États membres, dont les médicaments destinés à lutter contre le cancer sont les premiers à faire l'objet ; un réseau des autorités compétentes en matière de prix et de remboursement s'est en outre mis en place, ce qui permet l'échange de bonnes pratiques et préfigure les fondations d'une véritable Europe de la santé. Les organes du Sénat, permanents ou ad hoc telle la commission d'enquête en cours sur les pénuries de médicaments, entendent bien y contribuer. ●

AGIR CONCRÈTEMENT POUR LUTTER CONTRE LA PÉNURIE DE MÉDICAMENTS EN CANCÉROLOGIE

Michel LAUZZANA

- Député Renaissance de Lot-et-Garonne
- Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- Vice-président du groupe d'études Cancer

Actuellement, nous vivons une crise quasiment silencieuse, mais inquiétante, qui menace le traitement de nombreux citoyens touchés par le cancer : la pénurie de médicaments. Près de 3 professionnels de santé sur 4 ont déjà été confrontés à ce fléau, selon une étude de la Ligue contre le cancer.

La cancérologie est un domaine où la recherche et l'innovation ont progressé de manière spectaculaire ces dernières décennies. Des traitements prometteurs ont vu le jour, offrant de l'espoir à de nombreux patients. Cependant, l'inaccessibilité de ces traitements essentiels est une réalité amère qui anéantit cet espoir et nuit à la guérison des patients.

« Actuellement, 80 % des substances actives et près de 40 % des médicaments finis commercialisés en Europe sont fabriqués en dehors de l'Union européenne »

Pour comprendre les causes profondes de cette pénurie, les facteurs sont multiples : la mondialisation de la production pharmaceutique, l'insuffisance des capacités de fabrication, les interruptions de la chaine d'approvisionnement, les difficultés règlementaires et les incitations économiques inadéquates, enfin les monopoles sur les médicaments. Pourtant, nous ne pouvons pas nous résigner et devons agir.

C'est ce qu'a fait le Gouvernement en lançant la feuille de route 2019-2022 « Lutter contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médicaments en France » ainsi qu'un Comité de pilotage. Lors de la dernière réunion de ce comité le 2 février dernier, des actions concrètes et prioritaires ont été annoncées, en particulier la mise en place d'une liste unique de médicaments critiques afin d'évaluer au mieux les risques de tension, établir un système de gestion des risques et permettre à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) de prendre des sanctions en cas de non-respect des mesures règlementaires les concernant. Le Gouvernement a également annoncé qu'il allait autoriser des hausses de prix pour certains génériques essentiels, afin d'inciter les fabricants à poursuivre leur production.

Cependant, les défis restent colossaux. Il est de notre devoir d'agir rapidement à deux niveaux.

Premièrement, nous devons davantage investir dans la production locale de médicaments en cancérologie. À la suite de la crise sanitaire, le Gouvernement a débuté ce chantier avec la mise en place du plan d'actions pour la relocalisation. Il faut aller plus loin. Cela réduira notre dépendance aux importations et renforcera notre capacité à répondre à la demande croissante. Actuellement, 80 % des substances actives et près de 40 % des médicaments finis commercialisés en Europe sont fabriqués en dehors de l'Union européenne, d'après l'Agence européenne du médicament (EMA).

Deuxièmement, nous devons simplifier et harmoniser les procédures règlementaires. En effet, les règlementations liées aux médicaments doivent être évaluées et rationnalisées afin de faciliter la mise sur le marché de nouveaux traitements. Cela nécessite une collaboration entre les organismes de règlementation français et européens, les professionnels de la santé et l'industrie pharmaceutique.

Aussi, je crois sincèrement qu'une action européenne renforcera toutes ces mesures.

Ainsi, en tant que parlementaires, notre mission est double : agir de concert avec le Gouvernement et les acteurs du secteur, et alerter l'opinion publique. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte dans la lutte contre le cancer. Agissons dès maintenant. ●

FACE AUX PÉNURIES EN HAUSSE, « RELOCALISER » EST PRIMORDIAL

Laurence COHEN

- Sénatrice CRCE du Val-de-Marne
- Vice-présidente de la commission des Affaires sociales
- Rapporteure de la commission d'enquête sur les pénuries de médicaments et les choix de l'industrie pharmaceutique française

Sonia de LA PROVÔTÉ

- Sénatrice UC du Calvados
- Secrétaire de la commission de la Culture
- Vice-présidente de l'OPECST
- Présidente de la commission d'enquête sur les pénuries de médicaments et les choix de l'industrie pharmaceutique française

Depuis que la commission d'enquête du Sénat sur la pénurie de médicaments et les choix de l'industrie pharmaceutique a entamé ses travaux, il y a un peu plus de trois mois, il ne se passe pratiquement pas une semaine sans nouveau message d'alerte sur une pénurie de médicament. Ces tensions ou ruptures d'approvisionnement concernent aussi bien les soins du quotidien, les pathologies aigues que les maladies chroniques.

Le traitement des cancers n'échappe malheureusement pas à cette réalité. Au contraire, les patientes et patients atteints d'un cancer sont concernés à un triple titre : tout d'abord, même si cela dépasse le champ de notre commission d'enquête, il faut insister sur les pénuries de dispositifs médicaux, souvent plus aigües et encore plus difficiles à résoudre. Elle a un réel impact délétère, en retardant certains diagnostics. Ensuite, les patient-es subissent de plein fouet les ruptures ou tensions concernant des médicaments anticancéreux, dont tous ne sont pas, loin de là, des molécules innovantes. Enfin, n'oublions pas que ces patient-es sont également directement touchés par les pénuries qui touchent des médicaments d'usage courant, contribuant ainsi à détériorer leur qualité de vie.

Le nombre des pénuries a considérablement augmenté depuis qu'une précédente mission d'information du Sénat, à l'été 2018, avait déjà tiré la sonnette d'alarme. Mais, malgré la feuille de route établie par le Gouvernement pour 2019-2022 et les nombreuses initiatives ou rapports publics parus depuis, la liste des médicaments les plus indispensables est toujours en cours d'élaboration. Le champ des médicaments « stratégiques » ou « critiques » est évidemment déterminant : c'est sur eux que doit prioritairement porter notre effort en vue de garantir l'accès aux soins pour l'ensemble des Françaises et Français et toutes les pathologies.

La question du prix est souvent évoquée pour expliquer l'ampleur des pénuries. Nos interlocuteurs la placent souvent au cœur des débats, quitte à ce que la dimension économique du secteur pharmaceutique prenne d'ailleurs le pas sur la vocation première de notre système de santé. Aujourd'hui, tout semble opposer médicaments matures, aux prix souvent jugés trop bas, surtout dans un contexte de forte inflation des coûts, et au processus de fabrication le plus fragile car en grande partie dépendant de principes actifs fabriqués en Asie, et médicaments innovants, dont le prix demandé par les laboratoires est sans aucun rapport avec leur coût de revient.

« La France souffre, comme la plupart des pays européens, d'une forte dépendance à l'égard de productions venues d'ailleurs. »

Sans éluder le sujet, ne faut-il pas s'abstraire de cette logique mortifère, dont nul ne peut sortir gagnant ? Il est temps d'associer au secteur privé une maîtrise et une organisation publiques aptes à traiter les pénuries de médicaments. La France souffre, comme la plupart des pays européens, d'une forte dépendance à l'égard de productions venues d'ailleurs. Ceux – tels l'Allemagne et la Suisse – encore dotés d'une véritable industrie pharmaceutique et d'un secteur chimique dynamique ne s'en sortent guère mieux. Pas plus que ces pays, la France ne pourra faire cavalier seul et « relocaliser » le processus de production de tous ces médicaments indispensables. Mais sachons valoriser nos atouts. Beaucoup de nos entreprises et leurs salarié-es, au cœur de nos territoires, sont prêts à relever ce défi. C'est en tout cas ce que nous avons pu constater sur le terrain, en ce qui concerne la production de corticoïdes, utilisés dans de nombreux traitements anticancéreux. ●

Depuis plus de 30 ans, Gilead a mis à disposition des patients des avancées thérapeutiques majeures, alors que cela semblait impossible.
Notre laboratoire pharmaceutique est à la pointe de la recherche dans des maladies potentiellement mortelles, contre lesquelles nous développons des traitements innovants.

Bien au-delà de la recherche médicale, Gilead développe des solutions pour répondre aux besoins des patients. Gilead est engagé pour agir positivement sur la santé dans le monde.

GILEAD
Creating Possible

FR-GIL-2020-06-0001 © 2020 Gilead Sciences Inc.

UN PLAN EUROPÉEN POUR LES MÉDICAMENTS DU CANCER

Véronique TRILLET-LENOIR

- Députée française (Renew Europe) au Parlement européen
- Membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
- Membre de la sous-commission de la santé publique

Le cancer est une maladie d'injustice sociale. Il nous affecte tous, et n'épargne personne. Mais nous sommes inégalement armés pour le vaincre, que ce soit en termes de prévention, de diagnostic précoce, d'accès aux soins, ou de traitements. Les inégalités d'accès à des médicaments efficaces, abordables et innovants sont flagrantes au sein de l'Union européenne (UE). Et les pénuries de médicaments auxquelles l'Europe fait face depuis ces derniers mois ne font que renforcer ce constat.

Dans le Plan européen de lutte contre le cancer que j'ai porté au Parlement européen, nous avons défendu des objectifs forts afin de garantir à tous les Européens un accès équitable et abordable aux traitements médicaux contre le cancer : renforcement du marché européen du médicament, développement des achats conjoints (à 27) sur le modèle des vaccins anti-Covid, harmonisation des procédures d'essais cliniques à l'échelle européenne, renforcement de la recherche et de l'innovation, lutte contre les pénuries.

Le 26 avril dernier, la Commission européenne a présenté sa proposition de révision de la législation pharmaceutique européenne, 20 ans après son adoption initiale. Dans ce paquet législatif, dont j'aurai l'honneur d'être le rapporteur pour mon groupe Renew Europe, notre ambition est claire : renforcer l'autonomie stratégique européenne en matière de recherche, de procédures de constitution et de suivi des stocks, d'efforts de rapatriement de la production de médicaments (afin de sortir de nos dépendances tragiques aux pays tiers) et créer une véritable Union européenne du médicament. Les médicaments du cancer seront évidemment directement concernés par cette révision.

Dans la lutte contre le cancer, les avancées de la biotechnologie conduisent à l'irruption de nouveaux médicaments de plus en plus onéreux, ce qui aggrave les problèmes d'accessibilité. C'est pourquoi la nouvelle législation pharmaceutique prévoit également de faciliter l'accès aux médicaments les plus innovants via des incitations aux entreprises pharmaceutiques à mettre à disposition leurs médicaments concomitamment dans tous les États membres de l'UE.

« La position européenne doit être claire : le prix d'un médicament ne devrait pas être déterminé par la seule soutenabilité des systèmes de santé nationaux, mais basé (...) sur le coût global de sa production »

La position européenne doit être claire : le prix d'un médicament ne devrait pas être déterminé par la seule soutenabilité des systèmes de santé nationaux, mais basé, comme les autres produits de consommation, sur le coût global de sa production.

La stratégie européenne doit se baser sur 5 piliers :

Transparence, en particulier dans la part des subventions publiques dont bénéficient les entreprises dans le développement d'un médicament.

Exclusivité proportionnée des données, en luttant contre les pratiques anti-concurrentielles qui retardent l'accès aux génériques et en faisant en sorte que les licences obligatoires puissent permettre de pallier l'accès des pays à faibles revenus.

Évaluation clinique conjointe des traitements contre le cancer, réelle valeur ajoutée pour les patients (mais aussi pour les industries de santé) en termes de gain de temps et d'efficacité.

Équité entre les États membres, reposant sur la volonté politique commune d'accepter une négociation concertée et harmonisée des prix.

Et enfin, équilibre délicat entre la priorité de santé publique que sont les traitements des cancers et la nécessité de maintenir l'attractivité du sol européen pour l'implantation de l'industrie de santé en cancérologie. ●

MIEUX SOIGNER, MIEUX ACCOMPAGNER

Paul CHRISTOPHE

- Député Horizons et App. du Nord
- Vice-président de la commission des Affaires sociales
- Membre de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale
- Conseiller départemental du Nord

Chaque année, en France, 2 800 enfants et adolescents sont touchés par un cancer – soit 1 enfant sur 440.

Les cancers représentent alors la première cause de décès par maladie chez l'enfant, avec plus de 500 victimes par an. Les cancers pédiatriques les plus courants sont les leucémies, les tumeurs cérébrales, ou encore les lymphomes.

Le diagnostic d'un cancer pédiatrique est vécu par les familles comme un véritable choc, un séisme. Ces familles se retrouvent brisées et voient leur quotidien bouleversé pour accompagner au mieux leur enfant dans la maladie.

C'est alors un combat pour la vie de toute la fratrie, de toute la famille qui commence.

Afin de les aider à traverser ces épreuves, nous nous devons de leur proposer un accompagnement le plus adapté possible, de renforcer le soin pédiatrique et la prévention, d'améliorer les financements de la recherche et enfin d'augmenter les moyens à disposition des familles qui arrêtent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant.

Les cancers pédiatriques font de longue date partie intégrante des plans gouvernementaux et la dernière stratégie 2021-2030 en cours de déploiement comprend désormais un volet dédié à la prise en charge des enfants malades et de leurs familles.

Plusieurs avancées ont aussi été votées au Parlement, comme la loi du 15 novembre 2021, dont j'étais le rapporteur, visant à améliorer les conditions de présence parentale auprès d'un enfant dont la pathologie nécessite un accompagnement soutenu.

De nombreux dispositifs existants ont ainsi été améliorés, comme la création du dispositif de don de congés au profit des aidants, le doublement de la durée du congé de présence parentale ou dernièrement l'évolution du complément de mode de garde.

De plus, auteur de la proposition de loi n°742 visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident, avec le soutien des associations de familles, nous avons souhaité poursuivre les améliorations entamées jusqu'alors en faveur des aidants. Cette proposition de loi entend ainsi améliorer leur vie quotidienne grâce à des mesures de protection et de simplification.

Ses dispositions visent les difficultés administratives, financières ou professionnelles qui viennent s'ajouter à la souffrance des parents. Elles peuvent paraître très ponctuelles mais elles répondent aux demandes formulées de manière répétée par les associations.

Nous espérons collectivement que celle-ci sera examinée au Sénat dans les plus brefs délais.

Enfin, nous saluons les initiatives du monde de l'entreprise et du secteur assuranciel et notamment de CNP assurances qui propose une nouvelle garantie « aide à la famille », construite avec l'association Eva pour la vie et la fédération Grandir sans cancer, qui vise à protéger les parents face aux crédits immobiliers.

Nous avons d'ailleurs été 185 députés et 85 associations à demander dans une tribune, parue dans Le Monde le 5 avril dernier, aux assurances et banques de prendre en charge le crédit immobilier des parents contraints de réduire leur activité professionnelle face à la maladie grave d'un enfant. Nous espérons ainsi que l'ensemble du secteur assuranciel s'y mette.

Malgré ces progrès, beaucoup reste à faire pour faciliter l'accompagnement d'un enfant atteint d'une maladie grave. Notre rôle est d'alléger la charge des familles, en particulier lorsqu'elle trouve sa source dans des démarches administratives parfois excessivement complexes.

« Nous avons d'ailleurs été 185 députés et 85 associations à demander (…) aux assurances et banques de prendre en charge le crédit immobilier des parents contraints de réduire leur activité professionnelle face à la maladie grave d'un enfant. »

Ce travail est réalisé en collaboration constante avec l'ensemble des associations, qui œuvrent chaque jour pour accompagner ces familles et les enfants concernés par la maladie.

La nature exceptionnelle, brutale et urgente de la situation de ces familles doit donc nous amener à prendre des mesures exceptionnelles réellement adaptées. ●

LUTTE CONTRE LES CANCERS : POUR UNE ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ

Béatrice DESCAMPS

- Députée LIOT du Nord
- Secrétaire de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- Membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Conseillère départementale du Nord

Les chiffres concernant les cancers évoquent froidement et mathématiquement des espérances de vie, des taux de guérison, ou des budgets de recherche. Mais si on sait les lire, ces chiffres peuvent nous dévoiler un aspect peu évoqué de la lutte contre les cancers, un aspect aussi humain que mouvant, aussi impalpable qu'intellectualisé, mais qui porte autant d'enjeu de vie que tous les efforts de soins : la dimension éthique.

Le premier enjeu éthique se situe en amont de la lutte contre les cancers, où naissent les perspectives et les espoirs, l'effort d'investissement qui revient à l'exécutif ou au législateur. À titre d'exemple, il n'existait avant 2018 aucun budget de recherche dédié aux cancers spécifiques de l'enfant. Il n'est pas étonnant de constater que le taux de survie au gliome infiltrant du tronc cérébral, cancer infantile, n'a pas évolué depuis les années 1960. La création de ce fonds, puis son abondement, est le résultat d'un choix, en l'occurrence celui des parlementaires qui ont estimé qu'il était éthique de se pencher sur les cancers de l'enfant, bien que plus rares que ceux des adultes.

De la même façon, les associations et parlementaires convaincus ont toutes les peines du monde à renforcer la recherche dite environnementale, qui vise à identifier les facteurs environnementaux de développement de cancers, aspect trop peu documenté en comparaison des facteurs héréditaires ou comportementaux. Il permettrait pourtant de prévenir nombre de cancers et de décès chaque année.

Si certains traitements sont satisfaisants, d'autres présentent des résultats mitigés et interrogent sur leur éthique de résultats. Il s'agit souvent des « cancers négligés » ou « de mauvais pronostics », comme celui du pancréas, dont le dépistage tardif et le manque de traitements pharmacologiques pénalisent le taux de survie. L'État doit se saisir de la problématique pour investir massivement dans ce domaine, sachant que les actuelles thérapies de choc ont un coût humain pour le patient les supportant, et un coût financier… Notons aussi en France un problème de cloisonnement entre les disciplines et les organismes qui fait perdre en efficacité.

Le parcours du patient reste un élément fondamental dans la prise de décision et dans l'accompagnement dans sa maladie. Au-delà des chimio/radiothérapies, il existe de nouveaux traitements d'immunothérapie et de biothérapie très performants, dont les résultats sont très encourageants et les effets secondaires moindres. Cette synergie a favorisé l'innovation et dynamisé les équipes de chercheurs en immunologie, avec de nouvelles stratégies

« Si certains traitements sont satisfaisants, d'autres présentent des résultats mitigés et interrogent sur leur éthique de résultats. »

thérapeutiques adaptées au patient. L'immunothérapie est très prometteuse, mais son innovation se confronte à son coût, et un dialogue est nécessaire entre la sécurité sociale et les laboratoires pharmaceutiques.

Si l'aspect éthique semble moins prégnant dans la question de la lutte contre les cancers que pour d'autres problématiques de santé qui font l'actualité, il est pourtant au cœur de toutes les décisions qui font ou défont les avancées en termes de prévention ou de traitement. Il est tout aussi implacable sur la question de l'accompagnement social et financier, en témoigne l'immense lacune de dispositifs dont souffrent les parents d'enfants malades, qui fait l'objet de ma proposition de loi n°832. Implacable, mais pas figé : l'essence même de l'éthique est de faire évoluer, toujours. Ce qui laisse un véritable espoir. ●

FACILITER L'ACCÈS DES PATIENTS AUX MÉDICAMENTS INNOVANTS

Pascale GRUNY

- Vice-présidente du Sénat
- Sénatrice LR de l'Aisne
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Membre de la mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale
- Co-rapporteure d'un rapport d'information Pour une Europe du médicament au service des patients

Laurence HARIBEY

- Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de la Gironde
- Secrétaire de la commission des Lois du Sénat
- Membre de la délégation sénatoriale à la prospective
- Co-rapporteure d'un rapport d'information Pour une Europe du médicament au service des patients

Face au cancer, la recherche avance et de nouveaux traitements sont en cours de développement. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'en faciliter la mise sur le marché afin qu'ils puissent bénéficier le plus rapidement possible aux patients tout en continuant à garantir la sécurité de ces médicaments.

Avant qu'un traitement ne soit mis à disposition des patients, celui-ci fait tout d'abord l'objet d'une évaluation par l'Agence européenne des médicaments qui s'assure que ce médicament est sûr et efficace. Ensuite, les autorités nationales évaluent le progrès thérapeutique apporté par ce médicament par rapport à l'existant. Il s'agit de prendre en compte son efficacité clinique, la diminution des effets indésirables, la couverture d'un besoin médical partiellement couvert jusqu'alors et l'amélioration de la qualité de vie. C'est notamment sur la base de cette évaluation que seront déterminées les conditions de remboursement de ce médicament.

Or, les méthodes d'évaluation utilisées par les autorités nationales semblent aujourd'hui inadéquates pour les médicaments nouvellement développés. En effet, la médecine devient de plus en plus personnalisée et les thérapies ciblées s'adressent à une population de plus en plus faible, ce qui limite la possibilité de réaliser des essais cliniques sur une large population. Ainsi, ces thérapies concernent généralement un faible nombre de patients présentant une mutation génétique qui peut être la cause du cancer ou un marqueur génétique qui laisse présager que le patient répondra positivement au traitement quel que soit le cancer. N'étant pas conçues pour de telles approches individuelles, les méthodes d'évaluation actuelle n'apparaissent plus adaptées.

Si l'Agence européenne des médicaments (EMA) a su adapter ses méthodes d'évaluation à ces nouveaux traitements en autorisant leur mise sur le marché sans que des essais cliniques de phase III n'aient été effectués, ce n'est pas le cas de la Haute autorité de santé (HAS) en France. Face à cela, de nombreuses sociétés savantes et associations de patients se sont insurgées contre la position de la HAS, pointant du doigt une méthodologie d'évaluation inadaptée pour ces traitements innovants. Le gouvernement a alors demandé à la HAS de revoir ses méthodes et cette dernière a publié en février dernier de nouvelles lignes directrices pour ses évaluations.

Néanmoins, de nombreux médecins estiment que cela ne sera pas suffisant pour permettre le remboursement de plusieurs traitements innovants.

« En effet, la médecine devient de plus en plus personnalisée et les thérapies ciblées s'adressent à une population de plus en plus faible, ce qui limite la possibilité de réaliser des essais cliniques sur une large population. »

Nous ne pouvons pas accepter de laisser mourir des patients alors que les traitements existent. Face à la maladie, nos concitoyens doivent pouvoir bénéficier des meilleurs traitements possibles. Il en va de leur confiance dans notre système de santé et de sécurité sociale. Dès lors, il est nécessaire d'adapter les méthodes d'évaluation aux nouveaux traitements qui sont essentiellement des immunothérapies et qui ne peuvent pas faire l'objet d'études comparatives. La HAS pourra s'appuyer sur les travaux menés par l'EMA pour garantir la sécurité des traitements et apprécier l'efficacité relative d'un traitement. La médecine personnalisée et prédictive prend une importance croissante et nos organismes d'évaluation doivent s'y adapter en prenant en compte des études, même réalisées selon des principes méthodologiques différents, quitte ensuite à les écarter en pointant leurs insuffisances, car l'impératif reste évidemment de garantir la sécurité des patients. ●

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR CANCÉREUSE : LE « DOUX LEURRE » DE NOTRE POLITIQUE DE SANTÉ

Alexandra BORCHIO FONTIMP

- Sénatrice LR des Alpes-Maritimes
- Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- Membre du groupe d'études Cancer
- Conseillère départementale des Alpes-Maritimes

Trente ans. Trois décennies que le nombre de nouveaux cas de cancer ne cesse d'augmenter dans notre pays. Autant de journées et de nuits marquées par le deuil des familles, la perte d'un ami et la tristesse irréversible de savoir que plus rien ne sera jamais comme avant. Il y a tant de prismes sous lesquels il serait possible d'aborder ce sujet, ou plutôt la lutte contre ce fléau, celui de la prise en charge de la douleur cancéreuse apparaît désormais en être un fondamental.

Cette douleur cancéreuse n'est pas que physique, elle est également psychique. C'est aussi la douleur des proches qui accompagnent sans relâche, avec un courage infaillible, l'être aimé dans ce combat de tous les instants. La douleur cause tant de maux, certains d'ores et déjà connus et d'autres que cette maladie impose singulièrement au patient et à son entourage.

Prendre en compte la douleur cancéreuse, c'est donc aussi en accepter le caractère polymorphe et la souffrance particulière. Dès lors, crier notre admiration les aide peut-être mais ne les soulage sûrement pas. Pour ce faire et parce qu'il en est impossible autrement, le politique doit se nourrir des travaux scientifiques qui convergent tous vers la nécessité d'accroître la détection et l'identification des douleurs que connaît le patient pendant sa maladie et après sa rémission.

Si nous devons améliorer la formation des étudiants en médecine en incluant dans leur stage de quatrième année un volet relatif à la prise en charge de la douleur, il nous faut aller bien plus loin. Dès lors et bien que les divers « Plan cancer » aient permis des avancées, l'État doit être beaucoup plus volontariste dans les actions menées.

Tout d'abord, il doit répondre urgemment à la problématique des déserts médicaux. Situation ubuesque qui impacte directement un nombre conséquent de Français. Comment parler de prise en charge de la douleur quand plusieurs milliers de personnes sont tout simplement privées d'accès aux soins ?

Ensuite vient inévitablement la question des soins palliatifs, cet instrument privilégié qui vise à atténuer la douleur des patients dont l'état de santé le requiert. La Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs alerte là aussi. En effet, seulement 30 % des patients qui nécessitent d'être placés en soins palliatifs en bénéficient, faute de lits disponibles. En outre, le Sénat, dans un rapport en date du 29 septembre 2021, rappelait que la France « dispose en moyenne de 2,8 unités de soins palliatifs par 100 000 habitants, chiffre qui cache une disparité géographique très importante, allant jusqu'à l'absence totale dans 26 départements ». À nouveau, comment parler de prise en charge de la douleur quand on sait que le gouvernement laisse perdurer cette réalité mortifère ?

« 30 % des patients qui nécessitent d'être placés en soins palliatifs en bénéficient, faute de lits disponibles »

Notre pays compte parmi les plus réputés quant au niveau acquis par son personnel médical, ils font notre fierté et leur savoir-faire est observé avec attention partout dans le monde. Nos chercheurs font preuve d'un esprit d'innovation prodigieux qui s'illustre chaque jour au gré des techniques nouvelles proposées aux patients pour les aider à mieux vivre.

Améliorer la prise en charge de la douleur cancéreuse n'est pas une obligation de moyen mais de résultat. Transiger sur cet impératif revient à concéder notre faiblesse à protéger nos concitoyens les plus fragiles, notre incapacité à apporter une réponse médicale à la hauteur des médecins qui exercent avec brio sur notre territoire.

Alors, au moment où le débat sur l'euthanasie fait grand bruit, il serait peut-être plus judicieux de faire preuve de patience et de raison en privilégiant en amont une meilleure prise en charge de la douleur cancéreuse. ●

L'AGRO-INDUSTRIE SE PAYE SUR NOS CANCERS

Loïc PRUD'HOMME

- Député LFI-Nupes de la Gironde
- Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Membre suppléant du conseil d'administration de l'Institut national du cancer

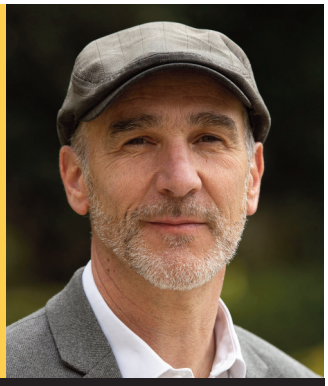

Le cancer est la première cause de décès en France avec près de 157 000 décès par an, et nombre d'entre eux sont évitables. L'axe « prévention » de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021 2030 prévoit notamment de réduire de 60 000 par an le nombre de cancers évitables à horizon 2040.

Après le tabac et l'alcool, l'alimentation est le troisième facteur de risques parmi les plus prégnants. Ainsi, la prise de mesures contraignantes quant à la qualité de l'alimentation disponible est un levier important de réduction des risques sanitaires.

Une part non négligeable des cancers en lien avec l'alimentation sont attribuables à la consommation de viande transformée/charcuterie. La charcuterie est ainsi le seul aliment, avec l'alcool, classé comme « cancérogène avéré pour l'homme », et il est prouvé que sa consommation serait la cause directe du déclenchement de 4 380 nouveaux cancers en France en 2015[1].

Cette cancérogénicité élevée de la charcuterie s'explique, en particulier, par l'utilisation d'additifs nitrés dans son processus de fabrication. Ce sont des conservateurs employés dans les salaisons et la charcuterie parce qu'ils accélèrent et simplifient la fabrication, qu'ils allongent la durée de conservation, et qu'ils permettent de recourir à des matières premières de moindre qualité. C'est donc poussé par des considérations économiques, en toute connaissance de cause, que l'on continue de provoquer des cancers aujourd'hui, particulièrement chez les populations pauvres.

Face à cette situation sanitaire et à ces évidences scientifiques accumulées, l'inaction politique n'est plus une position défendable. Il n'est pas non plus sérieux de réduire l'action politique à l'instauration de doses journalières admissibles (DJA). Les composés nitrosés cancérogènes apparaissant dès l'ajout d'additifs nitrés dans les produits carnés, traiter des DJA reviendrait à discuter de la taille et de la fréquence des cancers acceptables.

Il est urgent de prendre des mesures législatives efficaces pour réduire la consommation de produits contenant des additifs nitrés dans leur composition, et à terme, pour mettre fin à l'utilisation de ces additifs dans l'alimentation. C'est le sens de la proposition de loi que j'ai déposée avec plusieurs dizaines de collègues parlementaires en janvier 2023. Elle vise à instaurer un étiquetage spécifique « Contient des additifs nitrés, provoque des cancers » ayant pour double fonction, d'identifier les produits contenant des additifs nitrés (ou des alternatives à l'emploi des nitrates/nitrites telles que les bouillons de légumes) et d'informer le consommateur sur les risques sanitaires liés à la consommation de ces produits notamment sur l'augmentation du risque de cancer.

En plus d'être un droit fondamental pour tous les citoyens, cette information constituerait un levier très efficace pour faire changer les pratiques de consommations, et à terme les process de production. Il est temps d'arrêter de défendre les intérêts de l'agro-industrie au détriment de la santé des Français. ●

« Il est urgent de prendre des mesures législatives efficaces pour réduire la consommation de produits contenant des additifs nitrés dans leur composition ».

[1] *Les cancers attribuables au mode de vie et à l'environnement en France métropolitaine. Centre international de Recherche sur le Cancer Lyon, 2018.*

TRIBUNES

GRAND ÂGE : UNE RÉFORME SUR LE FINANCEMENT DE LA DÉPENDANCE À VENIR

Canicule, Covid, scandale Orpéa... Face aux fragilités qui apparaissent avec le grand âge, comment améliorer la situation des séniors, prendre en compte leurs besoins et faire que la société leur permette une vie digne et confortable ? Avec le vieillissement de la population, la question est devenue un enjeu majeur. Selon les projections de l'INSEE, d'ici 2050, plus d'un tiers de la population française aura en effet plus de 60 ans, et en 2030 les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans.

« Vieillir en bonne santé », voilà le mot d'ordre brandi depuis quelques années. Il était d'ailleurs au cœur de la stratégie du gouvernement en 2020. Le groupe Renaissance de l'Assemblée nationale vient d'en remettre une couche avec l'examen d'une proposition de loi pour « bâtir la société du bien vieillir en France », qui comprend notamment un volet sur la lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Tandis que le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, prépare un grand plan d'actions sur le grand âge. Sa présentation est prévue pour le début du mois de juin.

Dans le viseur de l'exécutif, il y a le coût du logement en Ehpad pour les personnes âgées dépendantes. Il s'agirait ainsi de bâtir une réforme du financement de la dépendance. Lors du Conseil National de la Refondation (CNR) sur le bien vieillir, les attentes des associations et professionnels du secteur se sont révélées fortes. A voir maintenant si elles pourront être satisfaites.

Stéphanie Fontaine

« BIEN VIEILLIR COMMENCE DÈS LA NAISSANCE »

Jean-Christophe COMBE

▶Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Bien vieillir commence dès la naissance et les enjeux du « grand âge » concernent tous les Français. En effet, quand on traite du grand âge, on ne s'adresse pas qu'aux personnes âgées. On parle à leurs enfants, à leurs petits-enfants et à toutes celles et ceux qui s'épanouiront professionnellement demain dans ce secteur d'avenir.

C'est donc un enjeu de société autour duquel sont engagés de nombreux parlementaires de tous bords. De nombreux rapports d'experts ont également permis d'éclairer les solutions à mettre en œuvre et j'ai passé six mois à sillonner la France pour organiser des ateliers citoyens pour que chacun puisse partager ses priorités.

Au-delà de la réforme du grand âge, « je présenterai une feuille de route complète dans les prochaines semaines ».

Préparer la transition démographique qui est encore largement devant nous est une urgence, au même titre que la transition écologique ou, dans un tout autre registre, les ruptures technologiques portées par l'intelligence artificielle. C'est aussi une opportunité pour innover, créer des emplois et renforcer la solidarité.

En 2030, un tiers de la population française sera âgé de plus de 60 ans et les plus de 65 ans seront alors plus nombreux que les moins de 15 ans. Notre société va changer de visage.

C'est pour s'y préparer que le président de la République et sa majorité ont porté en 2020 la création historique de la 5ème branche de la Sécurité sociale. C'est pour répondre au souhait des Français de pouvoir vieillir chez eux que nous avons accéléré le développement du domicile et c'est pour restaurer la confiance dans les Ehpad que nous avons conduit un choc de transparence à la suite de l'affaire Orpéa et que nous investissons dans leurs rénovations.

C'est pour proposer des avancées concrètes pour le quotidien que nous avons co-construit une loi avec les parlementaires. Elle permettra notamment de simplifier la vie des personnes ou familles qui ont besoin de mettre en place des solutions face à la perte d'autonomie en proposant un guichet unique de solutions en proximité. Elle permettra également de franchir un grand pas dans la lutte contre la maltraitance, fléau encore trop peu traité, par exemple en vérifiant systématiquement les antécédents judiciaires des intervenants à domicile.

Et c'est pour élargir notre approche au-delà des questions de prise en charge en établissement ou à domicile que je présenterai une feuille de route complète dans les prochaines semaines.

La première des priorités sera de mettre en place une politique globale d'adaptation de la société. C'est instaurer une prime pour adapter les logements, c'est le soutien aux aidants, l'évolution des transports, le développement de la pratique du sport, ou encore la prévention des chutes, première cause de mortalité des plus de 65 ans.

La deuxième des priorités sera de renforcer la citoyenneté des personnes âgées. Bien vieillir dans la cité, c'est garantir la pleine citoyenneté à nos aînés. Je considère qu'elles ne sont pas assez visibles ni représentées et que cela renforce leur isolement et les représentations parfois négatives. Cela passe par la valorisation de leur engagement bénévole ou politique, mais aussi en leur garantissant leur place dans la société du plein-emploi jusqu'au bout de leurs carrières.

Enfin la troisième des priorités sera d'attirer et fidéliser les professionnels, sans lesquels rien ne sera possible. Les métiers du social et du médico-social sont le 4ème pourvoyeur d'activité en France. Si on veut réussir la société du « bien vieillir », il faut pouvoir s'appuyer sur des professionnels compétents et épanouis. Cela passe à la fois par des mesures d'urgence, comme nous l'avons fait sur les salaires avec le Ségur, mais aussi des solutions plus structurelles en matière de formation, parcours professionnels, validation des acquis de l'expérience, périodes de travail mieux valorisées et rémunérées.

Pour mettre en œuvre ces mesures, nous avons prévu des financements pluriannuels sans précédent puisque les dépenses augmenteront de 10 milliards d'euros en cinq ans pour atteindre 42 milliards d'euros.

Jamais aucun Gouvernement n'avait autant investi pour le grand âge, il reste maintenant à embarquer l'ensemble de la société pour relever avec enthousiasme ce défi porteur d'opportunité pour tous. ●

EMPLOI DES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS : ON PEUT LARGEMENT MIEUX FAIRE !

Stéphane VIRY

- Député LR des Vosges
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Membre de la Commission des comptes de la sécurité sociale
- Membre du groupe d'études Fin de vie
- Conseiller départemental des Vosges

Toute réforme des retraites remet à la loupe la question de l'emploi des seniors. L'actualité du début de l'année 2023 n'y fait pas exception, le projet de loi du Gouvernement s'avérant néanmoins désolément creux sur ce sujet. Le texte était effectivement vide de toutes considérations sérieuses sur ce sujet. Au second semestre 2021, j'avais conduit des travaux sur l'emploi des « travailleurs expérimentés » qui auraient pu être un support pour le projet de loi proposé par le Gouvernement.

« Dans certains esprits, le qualificatif 'senior' a pour synonymie 'personne inemployable'. »

J'alerte une fois de plus sur ces stéréotypes et réticences qui ont mis bien bas l'opinion que le marché du travail a des « candidats seniors ». Cette considération, bien péjorative, persiste à préférer porter une attention têtue sur leur grand âge. Dans certains esprits, le qualificatif senior a pour synonymie personne inemployable. Il est bien regrettable que ces esprits ne soient pas plus enclins à prendre d'abord en compte le savoir-faire et la connaissance accrue de l'entreprise de ces travailleurs expérimentés.

Assurément, je ne ferai pas porter tout le blâme de la situation à la seule réticence des employeurs à embaucher et à former ces candidats chevronnés. À leur décharge, je rappelle que jusque dans les années 1980 les politiques publiques relatives à l'emploi encourageaient l'inactivité massive des travailleurs plus âgés. En effet, pour favoriser l'emploi des jeunes et lutter contre le chômage de masse, jusqu'à la pléthore, elles avaient mis en place des dispositifs de préretraite pour sortir les travailleurs âgés du marché de l'emploi. Cependant, alors que la plupart de ces dispositifs ont été supprimés, certains employeurs ont continué à les pousser vers la sortie par le biais de la rupture ou la suspension du contrat de travail. Ces évictions ont malheureusement précipité la plupart de ces personnes inactives hors du marché du travail et dans la précarité.

Lors de mes auditions parut le désarroi dans lequel est vite plongé la volonté de s'extraire de cette grande précarité. Les candidatures sont souvent vouées à l'échec car elles butent à une discrimination à l'embauche, copieusement alimentée par des aprioris défavorables liés à l'âge. Les employeurs réticents excluent d'emblée l'embauche des candidats âgés en avançant qu'ils ne sont pas en mesure, dans un nouvel environnement, de faire preuve d'adaptation et d'évolution. Il s'agit bien entendu d'une argumentation infondée. Et pour cause, d'après le chercheur S.Volkoff, les travailleurs expérimentés sont tout à fait capables de s'intégrer à de nouvelles entreprises à condition que celles-ci acceptent d'adapter leurs formations et de prendre en compte leurs statuts spécifiques.

Éradiquer les aprioris néfastes à l'embauche des travailleurs expérimentés aura deux objectifs majeurs. Mettre un frein au fléau de l'inactivité : choix que les chômeurs de longue durée, découragés, finissent par envisager. Et par le retour à l'emploi des travailleurs expérimentés, permettre à l'État de faire convenablement face au vieillissement de la population et l'allongement de l'espérance de vie, des enjeux démographiques que nous ne pouvons plus négliger.
En un mot comme en cent, j'exhorte les politiques publiques relatives à l'emploi à s'engager dans la valorisation des atouts et des acquis des travailleurs expérimentés, notamment en accompagnant les candidats et les employeurs dans le processus de validation des compétences acquises. ●

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2023

Prochaine parution juin 2023

❮ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé et de la Prévention
- de la Présidence de la République, du Parlement, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)

BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex**
Tél. : 03 27 56 38 57 - trombinoscope@propublic.fr

❑ **Je commande l'édition 2023/2024 du Trombinoscope de la Santé parution juin 2023**

..... **exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC***

***TVA 20 %, 5 € de port inclus**

Je joins mon réglement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

❑ Chèque ❑ Mandat

❑ CB Visa/Mastercard

Validité : ____ CW : ____ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

❑ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

❑ M. ❑ Mme

Nom ..... Prénom .....

Organisme .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Pays .....

Tél ..... Fax .....

E-mail .....

INT23

LE BIEN VIEILLIR, DES MESURES CONCRÈTES POUR MAINTENANT !

Laurence CRISTOL

- Députée Renaissance de l'Hérault
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Présidente du groupe d'études Santé environnementale, prévention et numérique
- Membre du groupe d'études Longévité et adaptation de la société au vieillissement
- Rapporteure de la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France ».

Annie VIDAL

- Députée Renaissance de la Seine-Maritime
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Vice-présidente du groupe d'études Longévité et adaptation de la société au vieillissement
- Secrétaire du groupe d'études Fin de vie
- Rapporteure de la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France ».

Avec la proposition de loi portant « mesures pour bâtir la société du bien vieillir », les députés de la majorité présidentielle affirment leur volonté d'agir pour le grand âge. Elle apporte **des réponses concrètes à des attentes clairement identifiées** et permet de faire ce qui peut être fait sans plus attendre. Enrichie, dans une dynamique collective, durant le débat parlementaire sur la moitié du texte, elle compte aujourd'hui 49 articles.

Pour répondre concrètement aux attentes, nous allons par exemple **donner davantage de souffle à notre politique de l'autonomie**. D'abord en instituant une Conférence nationale qui, par des actions définies nationalement, portées politiquement et déclinées territorialement, permettra de mieux anticiper et répondre au mur démographique qui est devant nous. Ensuite, en débattant des moyens affectés à la politique de l'autonomie, au-delà de la cinquième branche, par l'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle.

Notre PPL « constitue (…) le premier pilier d'une réforme de l'autonomie très attendue »

Nous répondons également à la demande de **simplification des parcours des personnes âgées et de leurs proches**. Le paysage institutionnel éclaté de notre politique nuit à son efficacité mais aussi à l'accès aux droits des usagers, alors qu'ils sont bien souvent en situation de vulnérabilité. C'est pourquoi nous avons adopté le service public départemental de l'autonomie, instance de coordination des acteurs, et guichet d'accompagnement global des personnes en perte d'autonomie.

La prévention et la lutte contre la maltraitance et contre l'isolement font l'objet de fortes attentes. Nous créons, à cet effet, une cellule territoriale de coordination dans chaque département pour le traitement, le suivi des alertes, et leur signalement au procureur. Nous réaffirmons **les droits fondamentaux des personnes vulnérables**, notamment le respect du droit à la vie privée et familiale dont le droit à recevoir la visite d'un proche, et nous précisons le rôle de la personne de confiance et des mandataires judiciaires.

Enfin, nous proposons des mesures **de sécurisation, de simplification et d'anticipation des dispositifs de mise sous protection juridique** lorsque celle-ci est nécessaire, comme la possibilité de désigner un tuteur de remplacement en cas de décès.

Pour les intervenants du domicile, nous instaurons une **carte professionnelle**, et une aide à la mobilité.

Enfin, pour informer utilement les résidents des Ehpad et leurs familles, et restaurer leur confiance, nous imposons une **obligation de transparence** sur les résultats des évaluations de la qualité et de publication des indicateurs.

Sans épuiser le sujet du grand âge, et sans se substituer à un projet de loi, cette proposition de loi constitue, avec les conclusions du Conseil national de la refondation « bien vieillir », le premier pilier d'une réforme de l'autonomie très attendue, qui doit être ambitieuse pour relever le défi de la transition démographique, cause qui doit tous nous mobiliser et nous réunir.

Elle sera utile aux personnes âgées, à leur famille, et aux professionnels. ●

GRAND ÂGE, UNE LOI PATINÉE PAR LES ANS, UN GOUVERNEMENT QUI PATINE

Michelle MEUNIER

- Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de la Loire-Atlantique
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Vice-présidente du comité de déontologie parlementaire du Sénat
- Membre de l'OPECST

Depuis 2019, le grand âge et l'autonomie sont érigés en priorités par le Gouvernement. Pourtant, le « virage social » du premier quinquennat n'a jamais été entamé. Une secrétaire d'État y a laissé son ma-roquin et perdu son siège de députée, conquis par l'extrême-droite. Le symbole est fort. Comment ne pas y voir le présage que tout renoncement se paie au prix fort, tandis que les attentes sont immenses d'un meilleur accompagnement des personnes très dépendantes ?

Le scandale Orpéa a dévoilé un tableau peu reluisant de leur prise en charge : des sociétés lucratives en roue-libre disputent des parts de marché aux Ehpad publics ou associatifs. Leur modèle d'ultra-rentabilité conjugue négation de la dignité des personnes accueillies, nivellement par le bas des condi-tions de travail des professionnel·les pour tout le secteur et captation des dotations publiques au profit des actionnaires.

La situation impose de revoir en profondeur l'organisation de l'accompagnement du grand âge. Selon moi, il faut un effort financier accru permettant aux salarié·es de travailler plus sereinement, aux per-sonnes âgées d'être traitées plus dignement, à leur domicile habituel ou à leur domicile en établisse-ment, le tout dans le cadre d'une plus grande régulation des Ehpad commerciaux. La société rejette fortement l'idée qu'un système organisant la maltraitance des aîné·es vienne nourrir des dividendes boursiers.

Ni le silence du Gouvernement, ni les mesures cosmétiques de la proposition de loi Bien Vieillir ne répondent à ces enjeux. Le ministre Combe joue la montre, laisse entendre que le secteur va s'auto-réguler. Les majors des Ehpad privés fourbissent leurs armes, à grand renfort de responsabilité sociale ou de mission d'entreprise.

À gauche, l'appréciation du sujet est plus ambitieuse : le député Jérôme Guedj (PS) a déposé une pro-position de loi fournie, qui reprend l'essentiel des nombreux états des lieux, notamment les trois rap-ports auxquels j'ai contribué au Sénat avec mon collègue Bernard Bonne (LR). Sa vision pose l'enjeu du vieillissement de la population en France et la nécessaire transition démographique. La société doit s'adapter, anticiper la perte d'autonomie et mieux accompagner, en créant des postes en établissement et au domicile.

Dans ce contexte, je souligne deux exigences : la place du handicap dans l'approche des politiques publiques d'autonomie et le piège d'un lien avec la réforme des retraites.
À ce stade, la question du handicap est écartée, ce qui provoque la déception des associations. Elles dénoncent, à juste titre, de longue date deux approches parallèles qui empêchent la levée des disparités de traitement dans la prise en charge de la dépendance selon qu'elle est liée à l'avancée en âge ou à la survenue d'un handicap, temporaire ou définitif. Une chose est certaine, l'adaptation de notre société au vieillissement devra aller plus vite, les plans d'accessibilité étant ajournés depuis 2005.

« Une chose est certaine, l'adaptation de notre société au vieillissement devra aller plus vite, les plans d'accessibilité étant ajournés depuis 2005. »

S'agissant des retraites, il n'est pas opportun de porter au débat public la perte d'autonomie des per-sonnes âgées alors que le conflit social perdure. Le risque serait grand d'exploiter le sujet en laissant entendre que les lourdes concessions faites sur la durée des carrières permettraient un meilleur accom-pagnement du grand âge… Attention danger ! ●

L'INCONSÉQUENCE POLITIQUE DE NOS GOUVERNANTS OU L'ABANDON DE NOS AÎNÉS !

Véronique BESSE

▶Députée NI de la Vendée
▶Membre de la commission des Affaires étrangères
▶Membre du groupe d'études Longévité et adaptation de la société au vieillissement

« Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! » Et nous avons été très nombreux à croire les propos du président de la République qui, dès 2018, s'était engagé pour une Loi « Grand âge ». Et puis cette promesse a été abandonnée, et a laissé les personnels, les familles et les personnes âgées dans le plus grand désarroi.

Il y a quelque temps, nous avons à nouveau cru à celle-ci avec une proposition de loi intitulée « Bâtir une société du bien vieillir en France ». Mais là aussi, grosse déception car ce texte est « vide ». Il ne répond en rien aux attentes légitimes. Énième provocation, énième mascarade… Et pourtant les solutions, nous les connaissons ! De très nombreux rapports sur le sujet (Libault, El Khomri…) sont là, pour en attester.

En effet, pour s'adapter à la société du vieillissement, et surtout pour rendre toute la dignité que nous devons à nos aînés, quatre grands thèmes doivent faire l'objet d'une application immédiate :

Premièrement, le logement. 83 % de nos anciens souhaitent rester à domicile, il faut que les logements soient adaptés. L'État doit prendre sa part de responsabilité. Par ailleurs, nos Ehpad ne sont pas humainement et architecturalement adaptés au grand âge et à la perte d'autonomie.

Deuxièmement, la santé. Le volet « Prévention » doit être une priorité pour que les personnes âgées vivent le plus longtemps possible en bonne santé, avec des suivis médicaux réguliers.

Troisièmement, les personnels en établissement et à domicile. Ils n'en peuvent plus ! 43 % d'entre eux envisagent, à court ou moyen terme une reconversion. Ils doivent être mieux accompagnés, mieux reconnus, mieux formés. Pour être à la hauteur des enjeux, il faudrait recruter 100 000 professionnels dans les cinq prochaines années et avoir un taux d'encadrement minimal équivalent à huit soignants pour dix personnes âgées.

Quatrièmement, les finances. Tous les rapports énoncent qu'il manque dix milliards d'euros chaque année dans le secteur de la dépendance. Aujourd'hui, 85 % des Ehpad publics et privés sont en déficit.

En 2040, les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront 25 % de la population. Quant aux personnes en très grande perte d'autonomie, elles seront 2,2 millions à cette échéance, alors qu'elles étaient 1,3 million en 2017. Par ailleurs, l'isolement des personnes âgées est un drame qui devrait tous nous interpeller : 530 000 personnes âgées seraient en situation de mort sociale selon une étude des Petits Frères des Pauvres.

Il y a donc urgence pour éviter les situations de multiples détresses chez nos aînés en les accompagnant de manière digne et juste dans la vieillesse. Si nous n'agissons pas, cet état de fait risque de s'amplifier, entraînant des drames humains lourds de conséquences.

Une attention toute particulière doit être également apportée aux aidants qui sont bien souvent épuisés, démunis et livrés à eux-mêmes.

Nous sommes tous concernés par les enjeux du vieillissement !

Agir pour le « Grand âge » est un devoir et une urgence.

Le courage politique de nos gouvernants ne doit plus être un vœu pieu ! ●

MISSIONS NOMINATIONS ÉLECTIONS

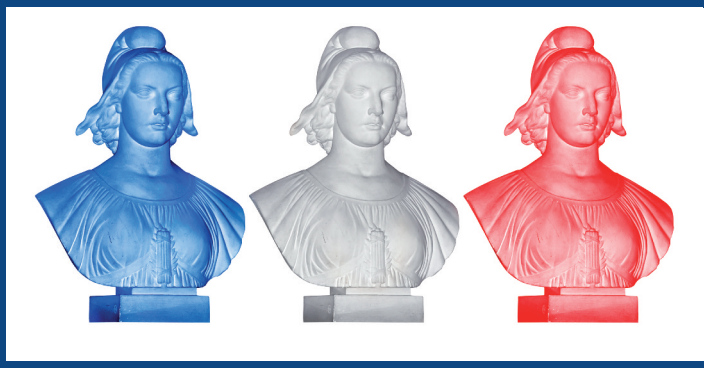

Sommaire

41 Gouvernement
46 Parlement, Union européenne, corps d'État, AAI
47 Collectivités d'Outre-mer, Conseil régional, Conseils départementaux, Communes
48 Préfectures
50 Santé
51 Affaires publiques, autres mouvements

JOURNÉES NATIONALES DE L'AGRICULTURE

16.17.18 juin 2023

Découvrez nos métiers !

www.journeesagriculture.fr | #JNAgri

3e édition

duoduo design graphique

Soutenu par : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Organisé par : #agridemain, MAKE.ORG FOUNDATION

Grands mécènes : Commerçants autrement, Bonduelle

Mécène : RUNGIS MARCHÉ INTERNATIONAL

Soutiens : invivo, TSE, Mutualia, INRAE, AXEMA, Légumes Bio, semae, apecita, FONDATION AVRIL

Partenaires réseaux : Bienvenue à la ferme, MSA

Partenaires médias : france•tv, radiofrance, France Bleu

COLLOQUE DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

DU CIEL À L'ESPACE :

NOUVEAUX ENJEUX OPÉRATIONNELS À TRÈS HAUTE ALTITUDE

À retrouver sur la chaîne YouTube de l'armée de l'Air et de l'Espace

ARMÉE DE L'AIR & DE L'ESPACE